



Elaboration du PLU de Villeneuve-de-Marc

Phase diagnostic

Réunion publique

Concertation

30 juin 2014



Qu'est-ce que le PLU ?



Un **outil juridique et opérationnel** qui :

- Définit et **réglemente l'usage des sols** sur l'ensemble du territoire communal
- Détermine les droits à construire de chaque parcelle publique ou privée
 - S'impose à tous : particuliers et administrations
- Sert de référence à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol : certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalable, permis d'aménager,...



Un **outil stratégique de planification urbaine** qui permet de :

- Analyser, prévoir et organiser l'avenir du territoire
- Exprimer une **vision stratégique de l'aménagement**
- Dessiner la géographie de Villeneuve-de-Marc de demain



Le PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune, dans le respect des principes du développement durable.

Le rapport de présentation

Il comprend un diagnostic de l'organisation du territoire (population, économie, environnement, déplacements,...).

Dans un deuxième temps, il justifie les orientations de développement choisies, les zones et les règles d'urbanisme.

Le règlement

Le règlement, composé des plans de zonage et du document écrit, fixe dans les zones du PLU les modalités de construction applicables aux terrains.

On distingue 4 grands types de zone :

- A : zones agricoles
- N : zones naturelles
- U : zones urbaines
- AU : zones à urbaniser

Les annexes

Les annexes du PLU comprennent notamment les servitudes d'utilité publique, le schéma d'assainissement, les plans des réseaux, les annexes sanitaires, etc.



Pourquoi réviser le PLU ?



Le conseil municipal a lancé la révision du PLU
par délibération en séance du
28 mai 2013

Plusieurs **objectifs généraux** ont été définis :



- 1. Assurer un développement maîtrisé de l'urbanisation et promouvoir un habitat diversifié**
- 2. Favoriser le développement économique du village**
- 3. Diversifier les modes de déplacements**
- 4. Préserver le cadre de vie, l'environnement et développer les énergies renouvelables**



+ Prise en compte de la législation en vigueur, principalement :



1. La prise en compte du **Grenelle de l'Environnement**, à travers la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
2. La prise en compte de la nouvelle **loi ALUR** (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) n°2014 -366 du 24 mars 2014



+ Prise en compte du **Schéma de cohérence territoriale NORD ISERE** approuvé le 19 décembre 2012

Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère

Le 4 DOG

Le Document d'orientations générales

Le SCoT, socle d'un projet pour le Nord-Isère

SCoT Nord-Isère



Comment s'organise la concertation autour du PLU ?



- ✓ Réunions publiques
- ✓ Information dans la presse locale
- ✓ Information dans le Bulletin municipal et sur le site internet
- ✓ Exposition prochainement en mairie
- ✓ Cahier d'observations à disposition du public (en mairie)
- ✓ Etc.



Etapes et calendrier du PLU

**Mai
2013**

①

Lancement de
la révision du
PLU et
définition des
modalités de
concertation

**Juin
2014**

②

Diagnostic
territorial

**Rentrée
2014**

③

Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables (PADD)

**Début
2015**

④

Arrêt du
projet de PLU
par le Conseil
municipal et
bilan de la
concertation

**Mi-
2015**

⑤

Enquête
publique

**Fin
2015**

⑥

Selon les avis, projet de
PLU éventuellement
modifié puis **approuvé**
par le Conseil municipal

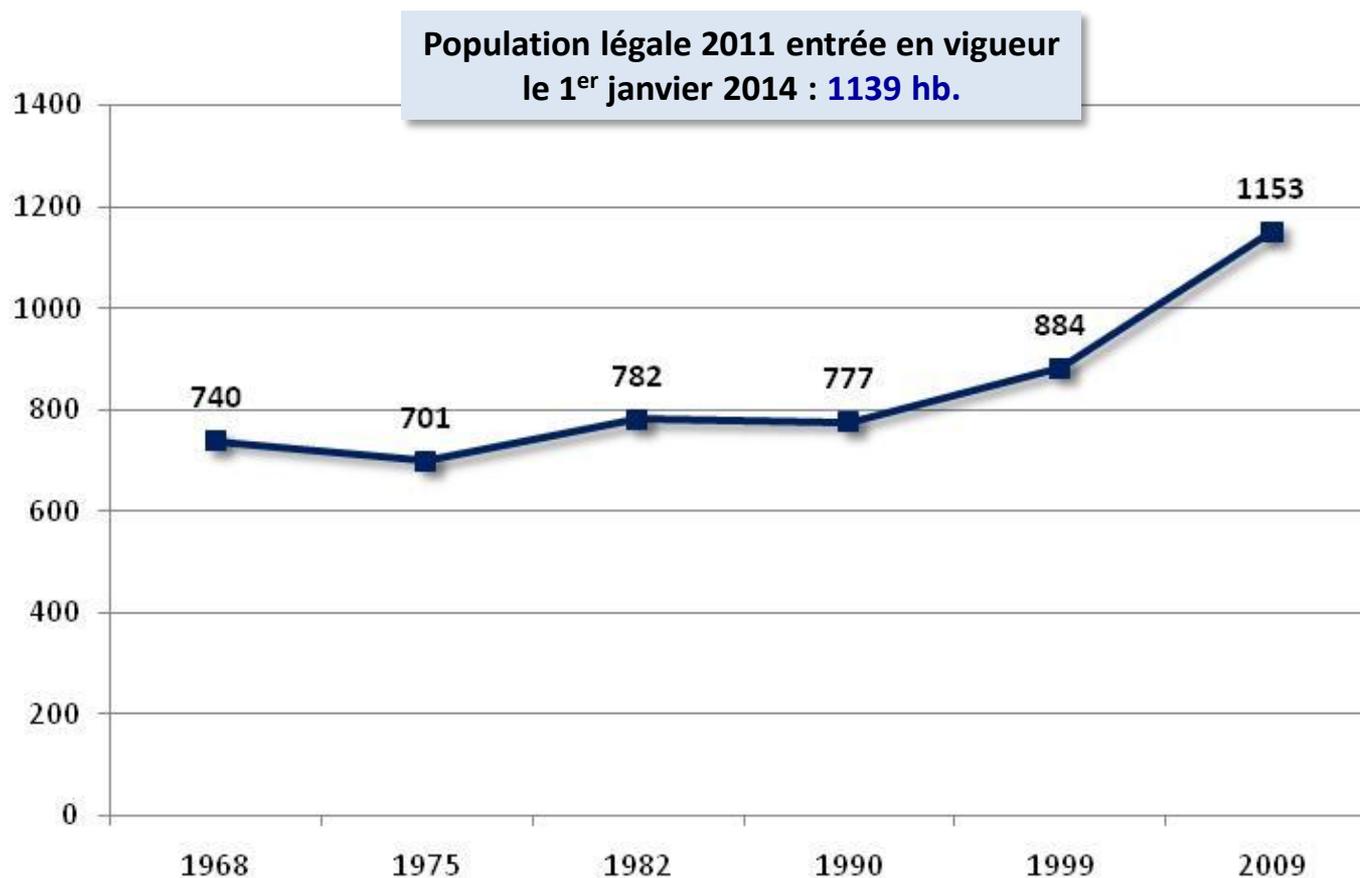


Principaux enjeux issus du diagnostic

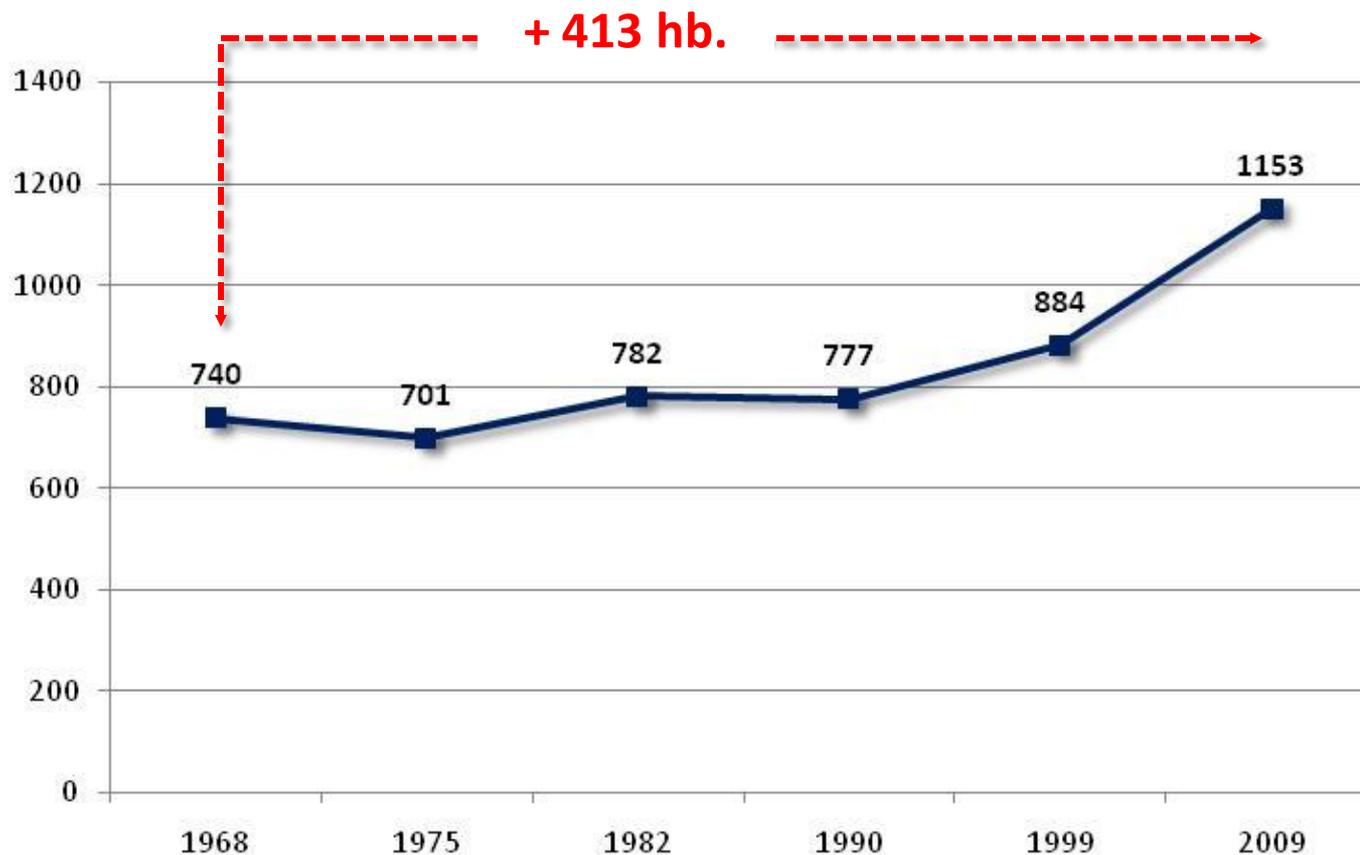




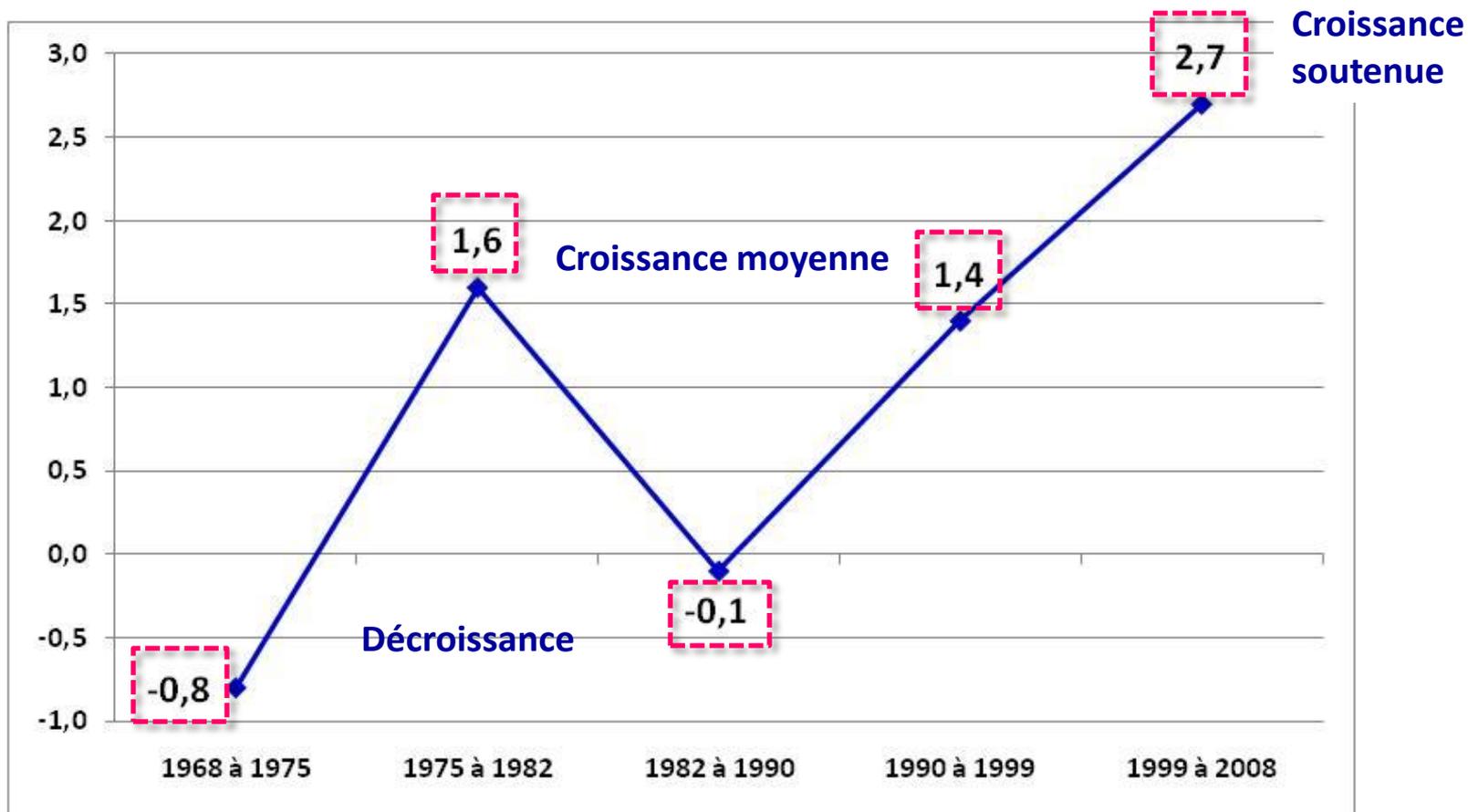
La population de Villeneuve-de-Marc a été multipliée par plus de 1,5 en 40 ans (+56%)



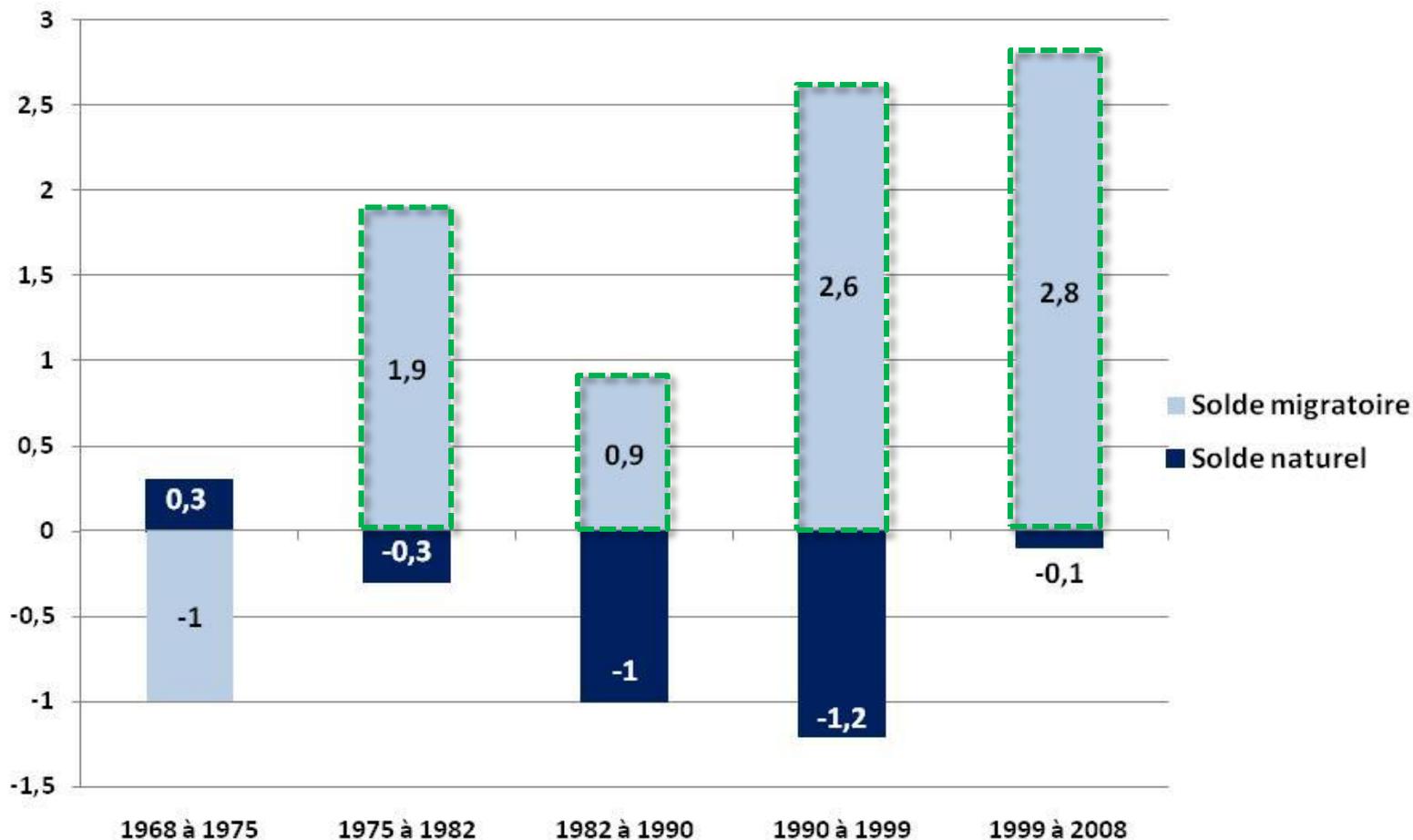
La population de Villeneuve-de-Marc a été multipliée par plus de 1,5 en 40 ans (+56%)



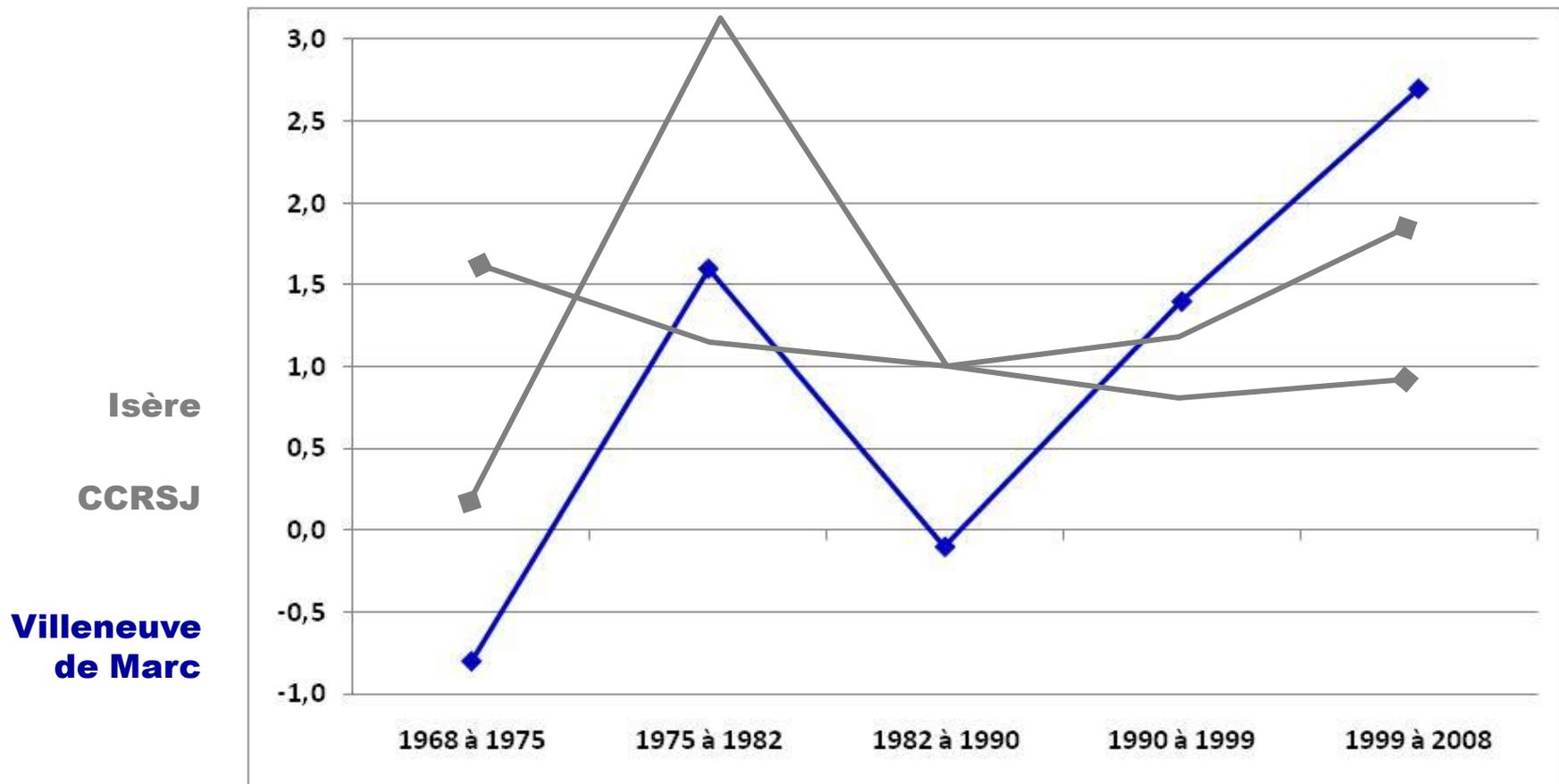
Le taux de croissance démographique se traduit par d'importants à-coups



Depuis 1975, la croissance de la commune est uniquement liée à l'arrivée de **nouveaux habitants** (solde migratoire)



Enjeu principal pour Villeneuve de Marc : **mieux lisser l'évolution dans le temps**



**Sur la commune, le nombre moyen
d'occupants par résidence principale est
d'environ 2,6**



**Sur la commune, le nombre moyen
d'occupants par résidence principale est
d'environ 2,6**



**On comptait 3,7 personnes
par ménage en 1968**

**Depuis 1968, la taille des
moyenne des ménages
continue de diminuer**

Sur la commune, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est d'environ 2,6



On comptait 3,7 personnes par ménage en 1968

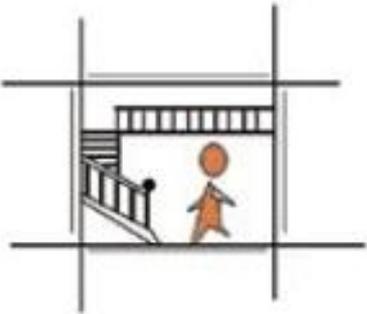
Depuis 1968, la taille des moyenne des ménages continue de diminuer

En Isère, on compte aujourd'hui en moyenne 2,4 personnes par ménage



**Tendance nationale
= DECOHABITATION**

DÉCOHABITATION
DESSERREMENT

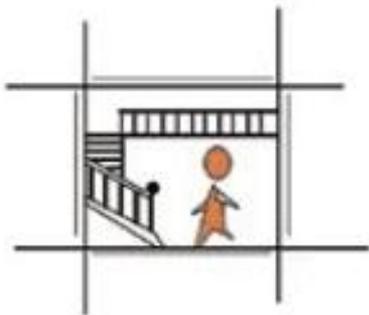




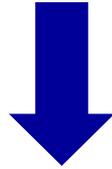
**Tendance nationale
= DECOHABITATION**



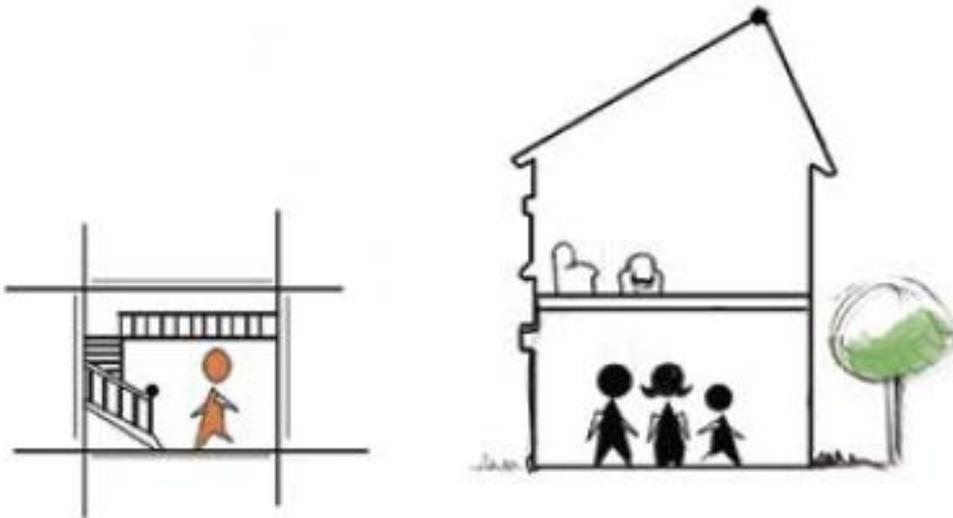
**Dans 10 ou 15 ans,
sur la commune, la
diminution du
nombre de
personnes par
ménage va se
poursuivre**



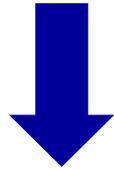
**Principal enjeu du PLU :
Définir le nombre de logements à prévoir pour**



**Anticiper la
décohabitation**



Principal enjeu du PLU : Définir le nombre de logements à prévoir pour



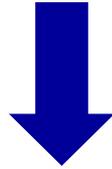
**Anticiper la
décohabitation**



**Accueillir de
nouveaux habitants**



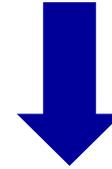
**Principal enjeu du PLU :
Définir le nombre de logements à prévoir pour**



**Anticiper la
décohabitation**

**Environ 36 logements
nécessaires à l'horizon
de 10 ans**

**Environ 57 logements
nécessaires à l'horizon
de 15 ans**

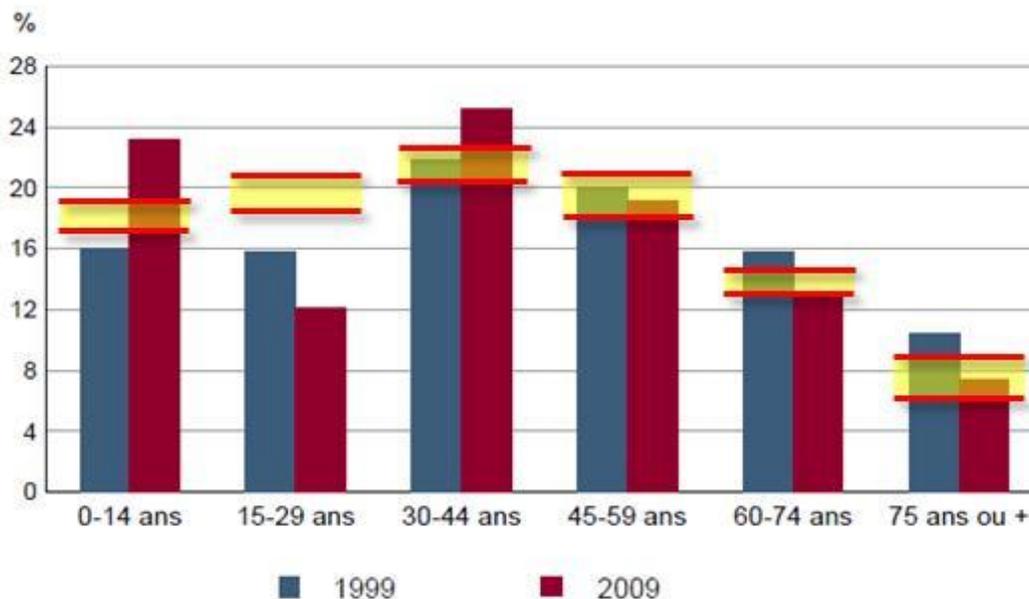


**Accueillir de
nouveaux habitants**

**Les objectifs de
croissance de la
population seront
définis en phase PADD**

Population par grandes tranches d'âge à Villeneuve-de-Marc (évolution 1999-2009)

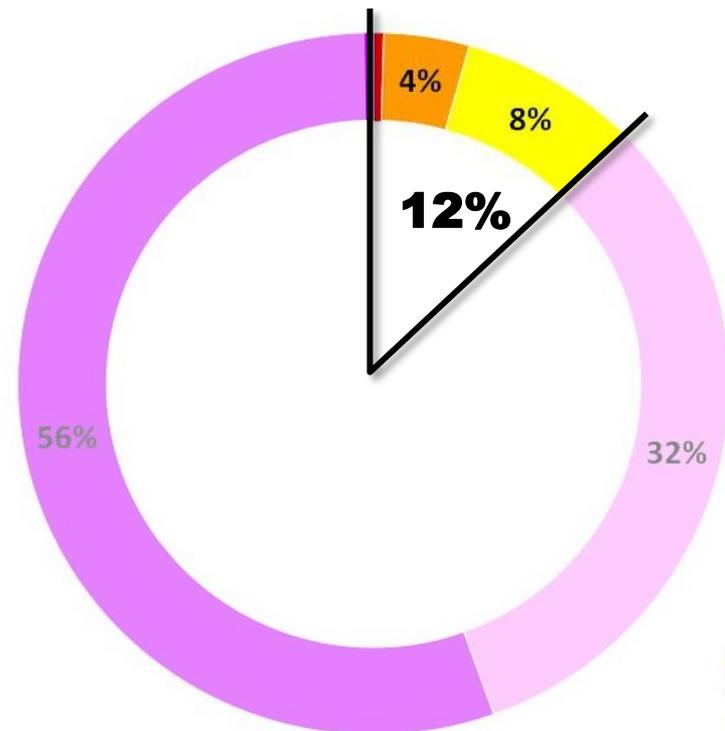
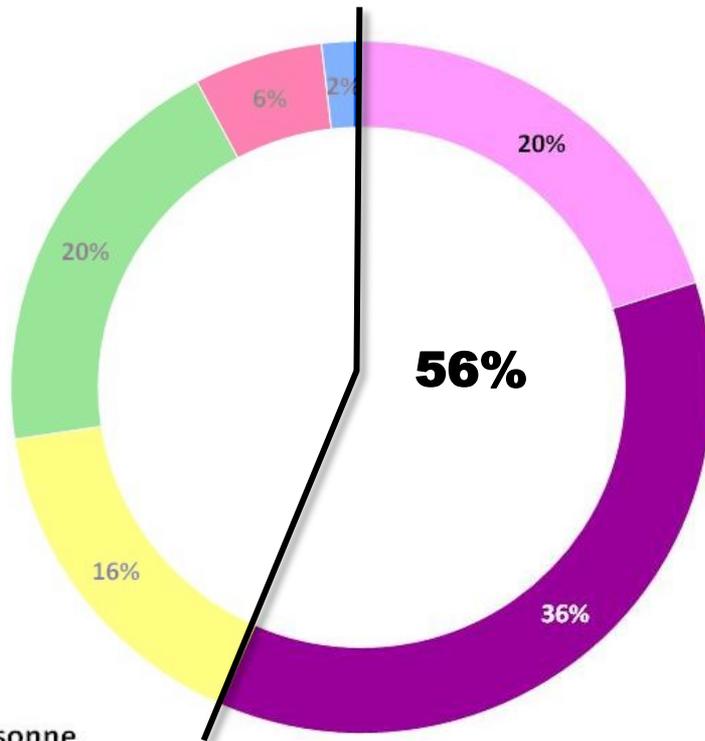
Comparaison avec la moyenne nationale



**Un des leviers pour rééquilibrer les tranches d'âges
= Proposer une offre de **logements** adaptée**

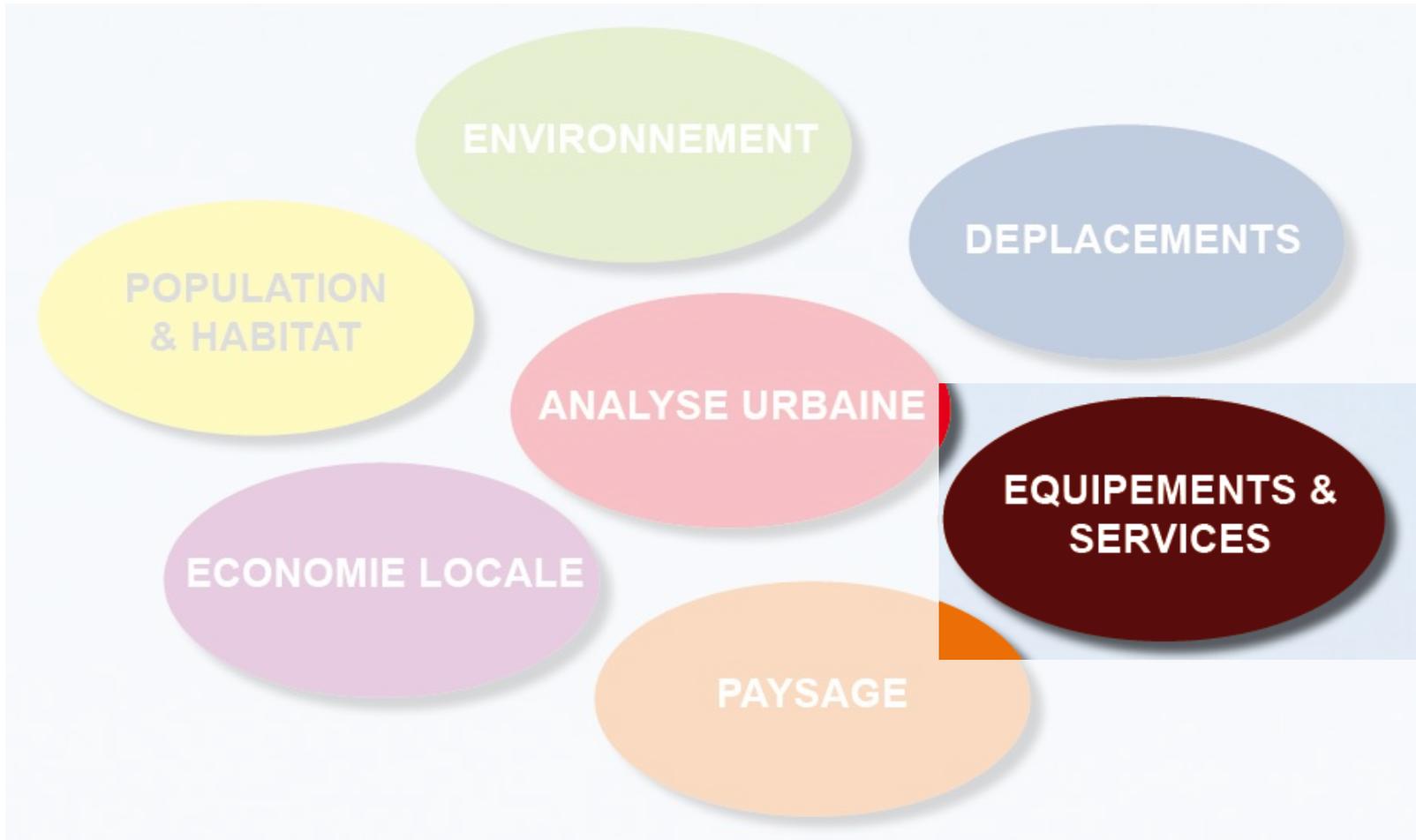
Taille des logements / Taille des ménages

On observe sur la commune un déséquilibre entre la part des **ménages composés de 1 à 2 personnes**, soit **56% des ménages**, avec la part des **logements de 1, 2 et 3 pièces** qui représentent **12% du parc de logements**



- 1 personne
- 2 personnes
- 3 personnes
- 4 personnes
- 5 personnes
- 6 personnes ou +

- 1 pièce
- 2 pièces
- 3 pièces
- 4 pièces
- 5 pièces ou +



Des équipements regroupés, formant un ensemble homogène au cœur de la commune, à proximité immédiate des voies de desserte

**Local
technique**

Salle des fêtes

Salle socio-culturelle

Tennis

Mairie

Cantine

City stade

**Ecole
primaire**

**Ecole
maternelle**

Médiathèque

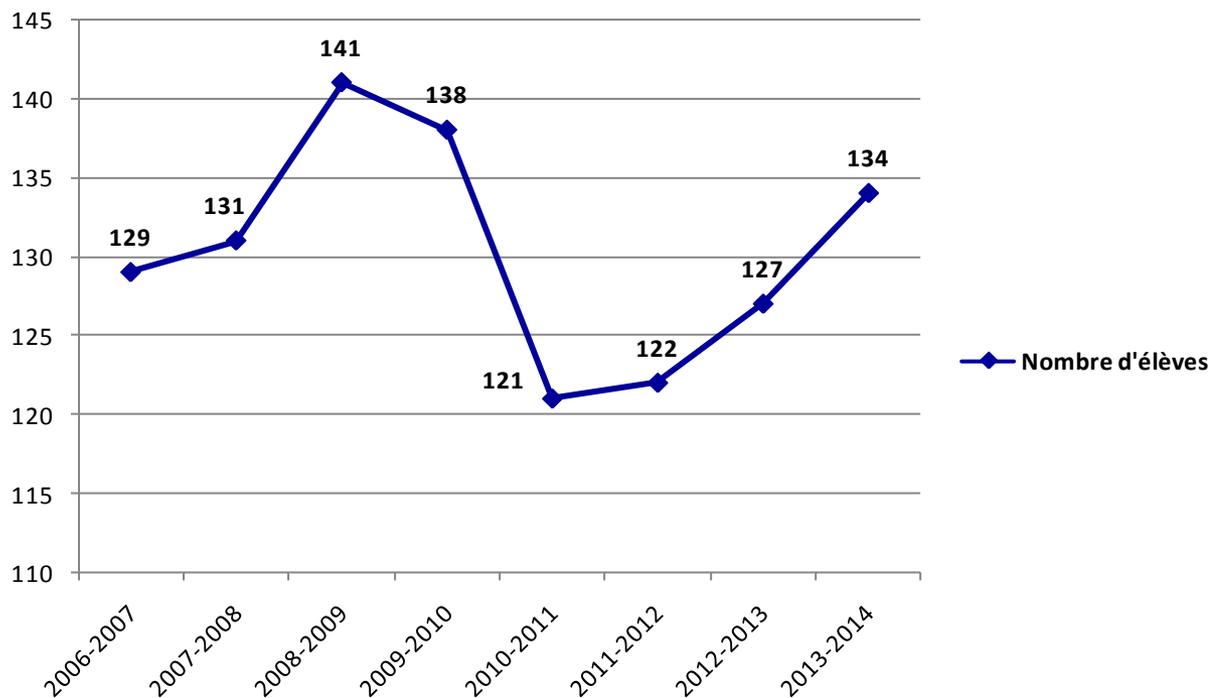
**Terrain de
rugby**



Des équipements regroupés, formant un ensemble homogène au cœur de la commune, à proximité immédiate de la desserte

Principaux enjeux :

Les équipements scolaires et périscolaires



Compte-tenu des aménagements récents effectués sur le pôle scolaire, l'école primaire répond aux besoins

Des équipements regroupés, formant un ensemble homogène au cœur de la commune, à proximité immédiate de la desserte

Principaux enjeux :

Les autres équipements et services

Salles municipales

L'utilisation de ces deux salles est soutenue, mais celles-ci permettent de répondre aux besoins

Equipements sportifs

L'offre en matière d'équipements sportifs permet de répondre aux besoins des habitants et d'environ 15 associations couvrant plus d'une vingtaine de disciplines

Autre

Parmi les principaux enjeux, il convient de noter que le stationnement actuel autour du cimetière est insuffisant lors de certaines cérémonies

Des équipements regroupés, formant un ensemble homogène au cœur de la commune, à proximité immédiate de la desserte

Une offre complétée par les équipements intercommunaux

Réseau de médiathèques

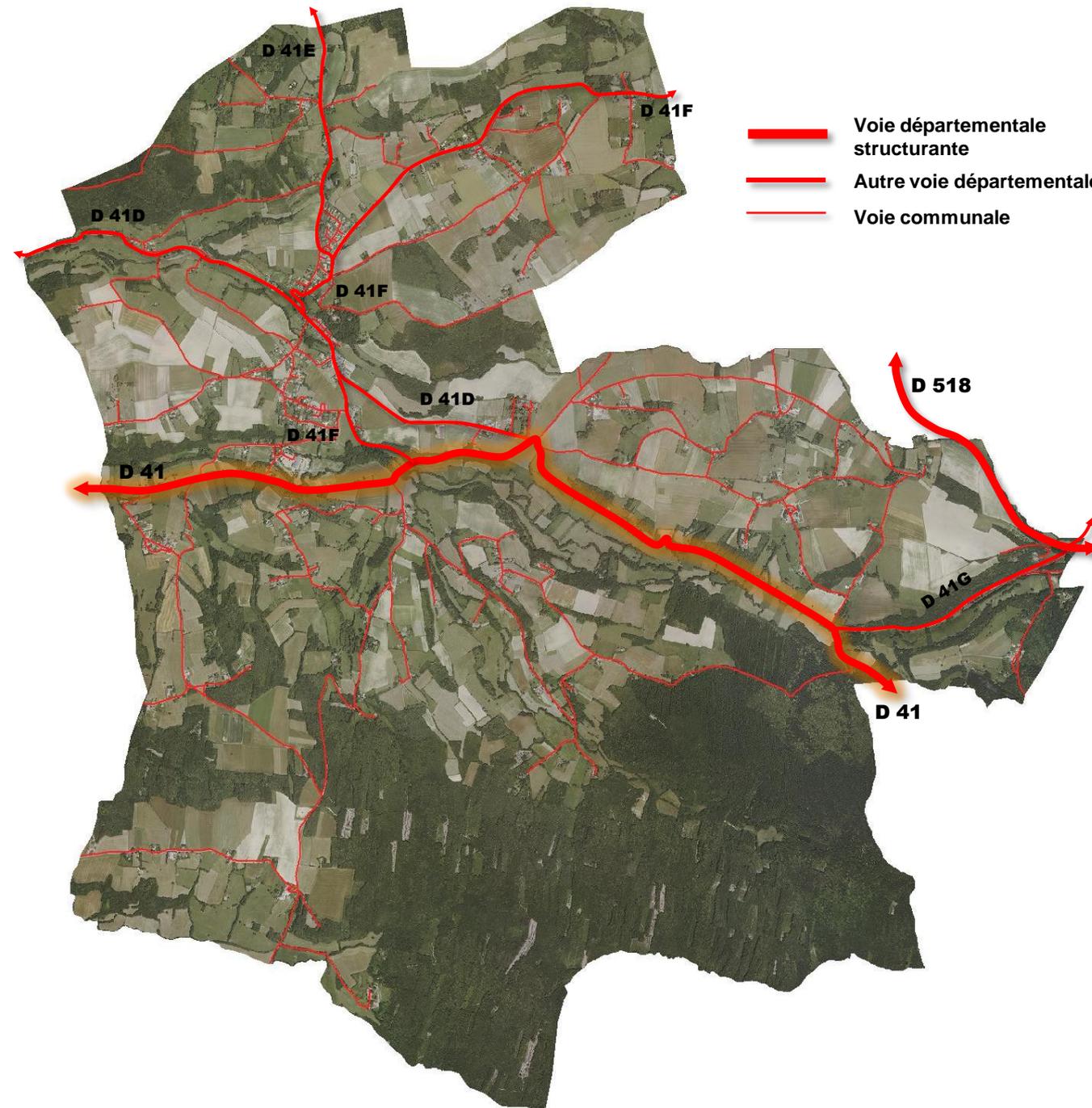
Petite enfance et jeunesse

Santé et social

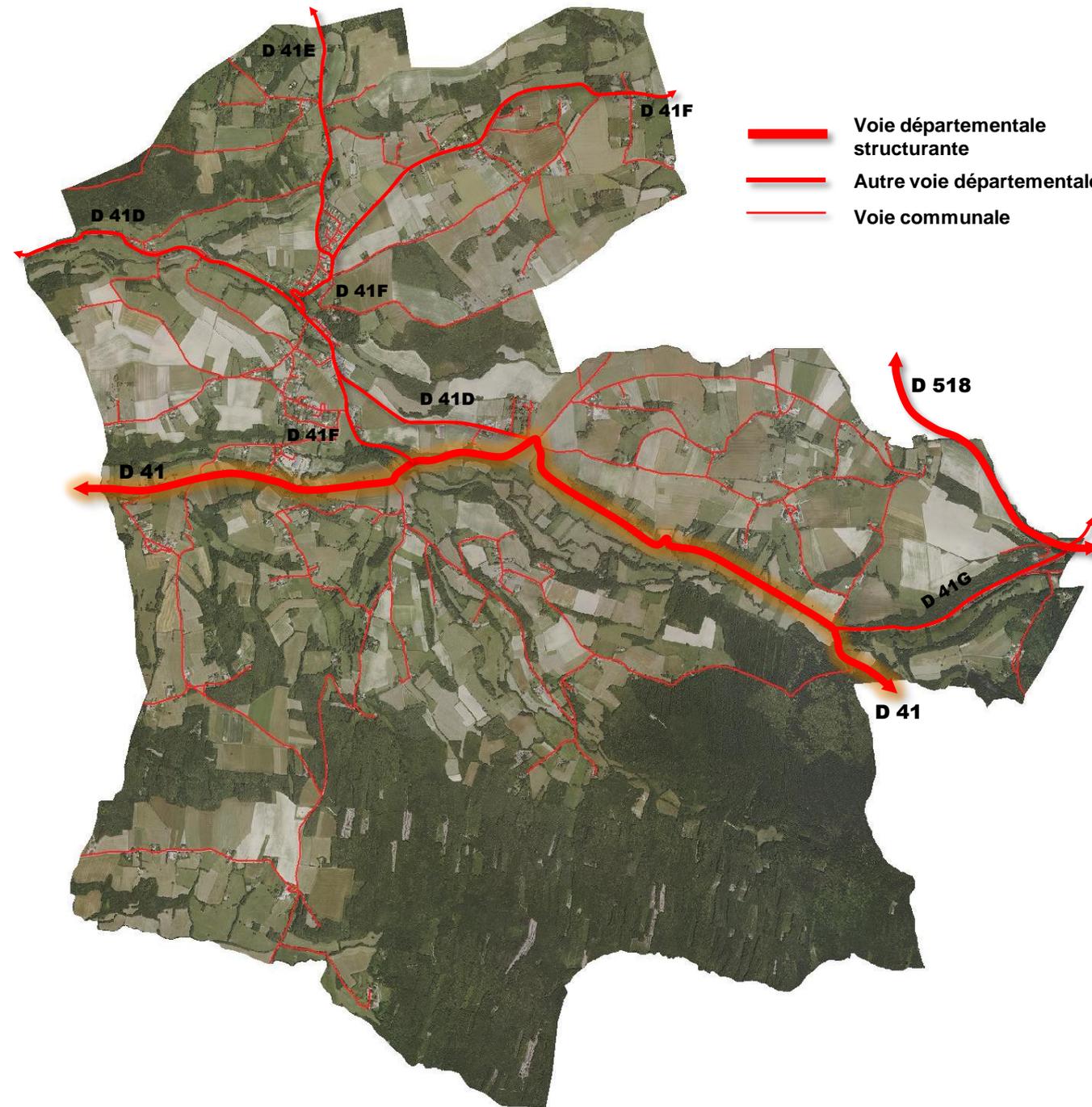


Un réseau routier qui s'appuie sur un maillage de voies départementales reliées aux grands axes





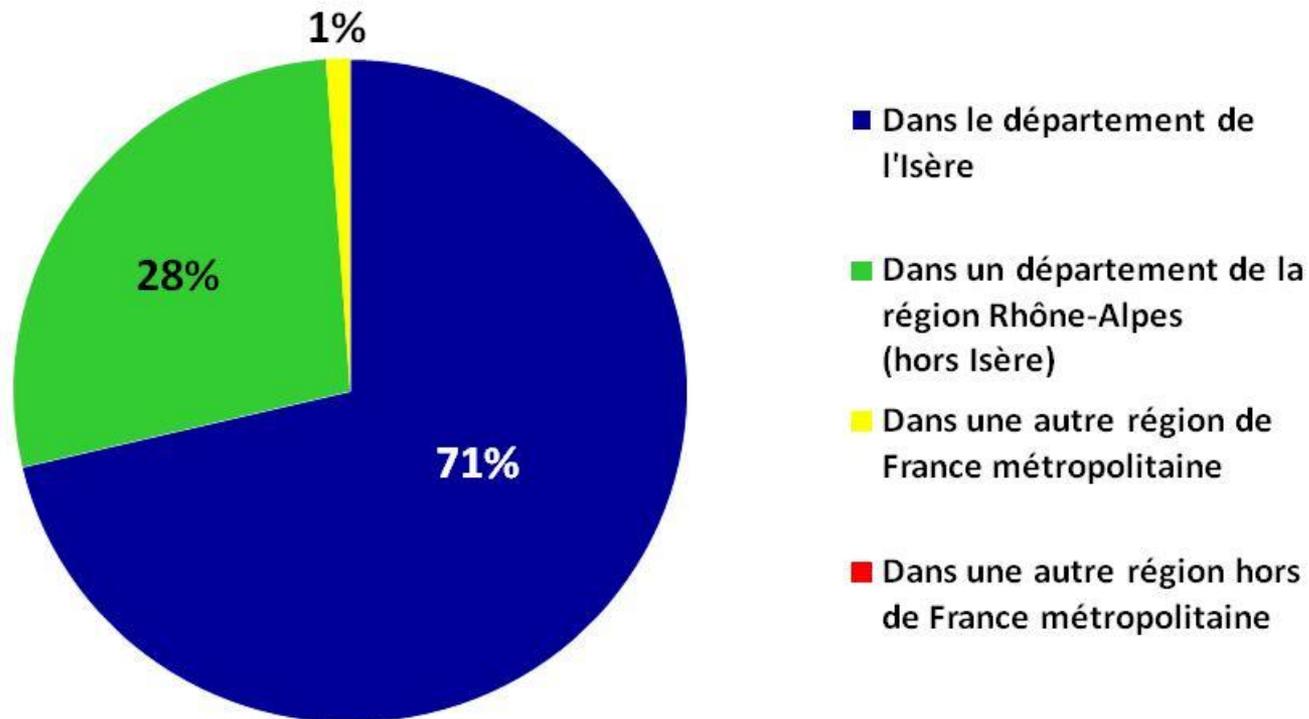
la D41, principal axe structurant entre Vienne et la Côte Saint-André, qui dessert la commune suivant le tracé de la vallée de la Gère



la D41, principal axe structurant entre Vienne et la Côte Saint-André, qui dessert la commune suivant le tracé de la vallée de la Gère

93,8 % des ménages ont au moins une voiture
 (92% à l'échelle de la CCRSJ)

Sur les 436 actifs résidant à Villeneuve-de-Marc et travaillant en dehors du territoire communal (soit environ 86% des actifs), la plupart travaillent dans le département de l'Isère



Les déplacements alternatifs

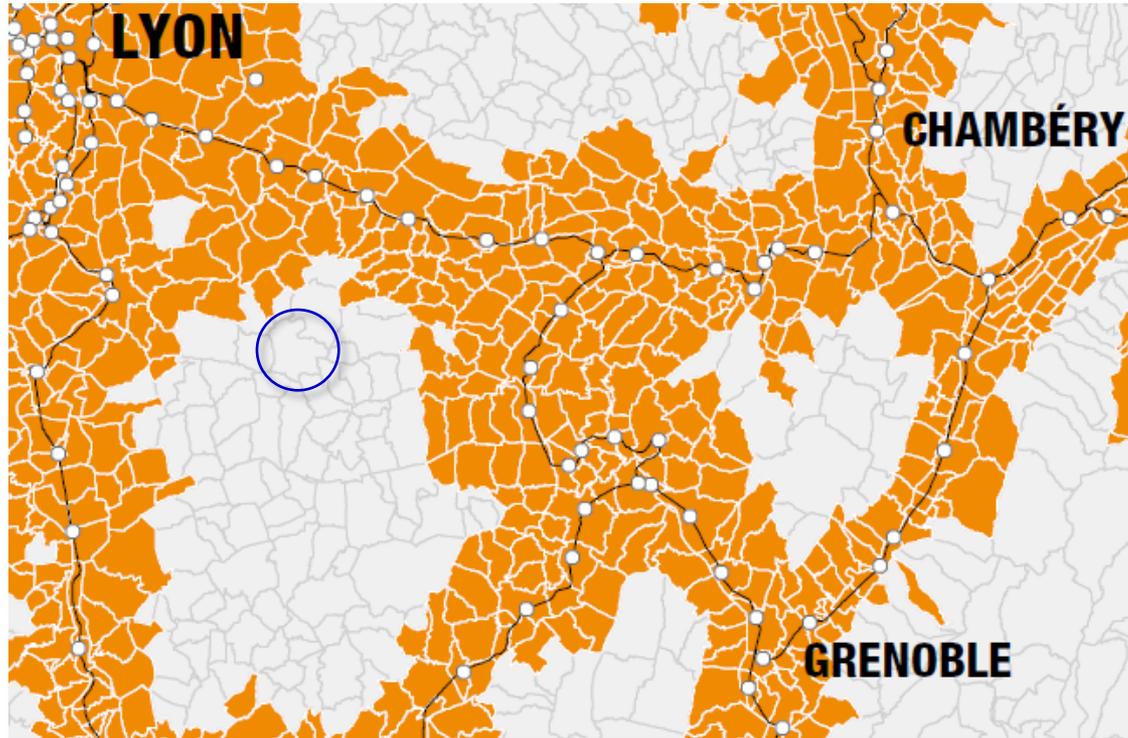


En l'absence de desserte directe, le réseau de bus *Transisère* constitue, pour la commune de Villeneuve-de-Marc, une **réponse partielle** au développement de modes alternatifs

(NB : pour les déplacements scolaires → points d'arrêt sur la commune)

Les déplacements alternatifs

*Temps d'accès
à 15 minutes en
voiture à la gare
TER la plus
proche*



La desserte ferrée constitue, pour Villeneuve-de-Marc, une **alternative peu pertinente à l'usage de la voiture à l'échelle du bassin de vie**
(sauf pour les déplacements à grande distance)

Les déplacements alternatifs

Les 2 principales alternatives sont :

Le transport collectif à l'échelle communautaire

Nouveau service de transport à la demande mis en place par la CCRSJ en mai 2014

Ce nouveau service dessert donc les communes d'Artas, Beauvoir-de-Marc, Chatonnay, Culin, Lieudieu, Meyrieu-les-Etangs, Meyssiez, Royas, Sain-Agnin sur Bion, saint-Anne sur Gervonde, Saint-Jean de Bournay, Savas-Mépin, Tramolé et Villeneuve-de-Marc.

Les déplacements alternatifs

Les 2 principales alternatives sont :

Le transport collectif à l'échelle communautaire

Nouveau service de transport à la demande mis en place par la CCRSJ en mai 2014

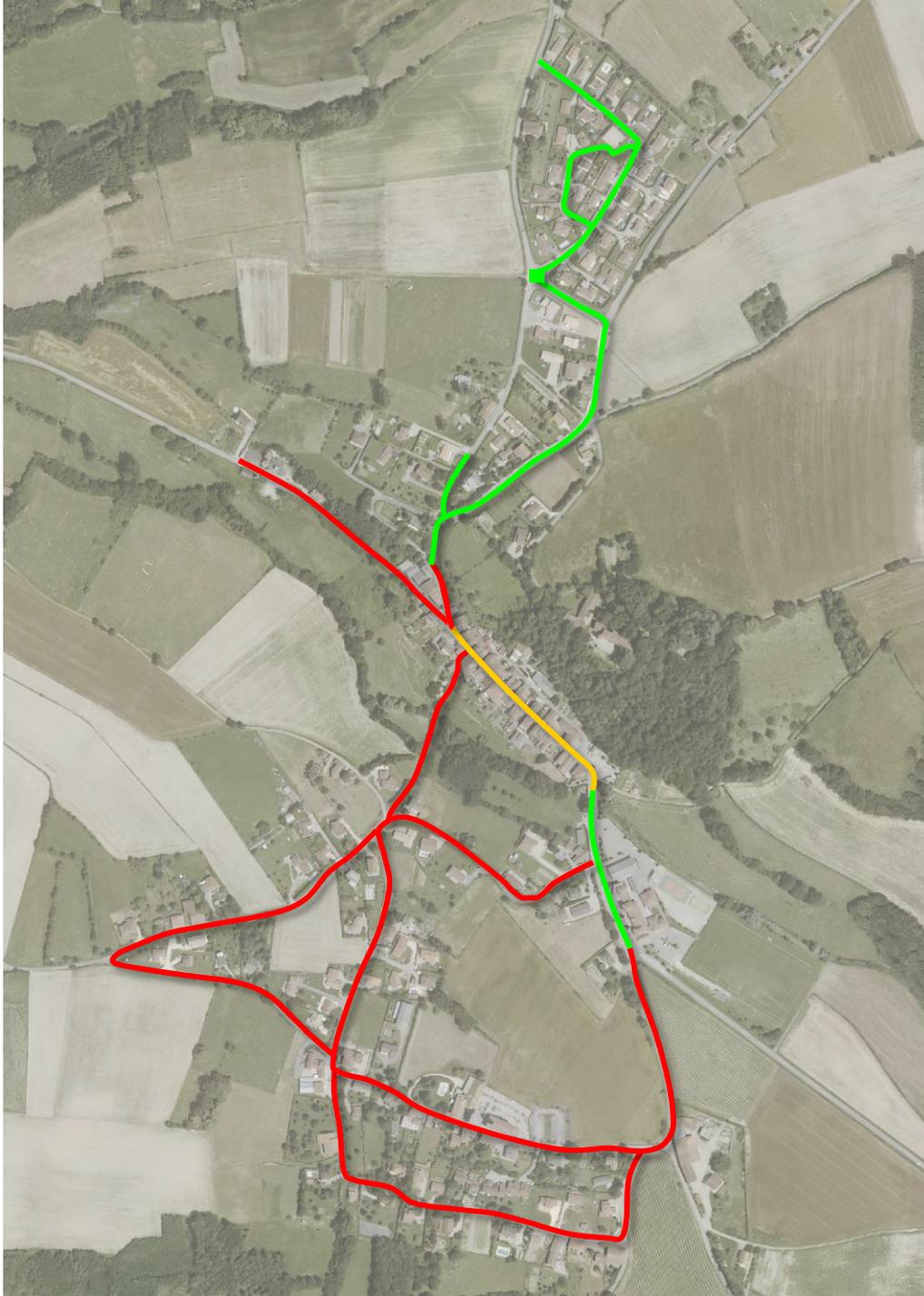
Ce nouveau service dessert donc les communes d'Artas, Beauvoir-de-Marc, Chatonnay, Culin, Lieudieu, Meyrieu-les-Etangs, Meyssiez, Royas, Sain-Agnin sur Bion, saint-Anne sur Gervonde, Saint-Jean de Bournay, Savas-Mépin, Tramolé et Villeneuve-de-Marc.

Le covoiturage

En complément au site internet « **Itinisére** », il existe des initiatives locales assurant la promotion voire la gestion d'une offre de covoiturage : le site de covoiturage du Pays Viennois, de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, etc

Villeneuve-de-Marc ne dispose pas de parking de covoiturage, cependant le parking de la salle des fêtes offre une place de covoiturage (non encore matérialisée)

**A l'échelle du
village, l'enjeu
principal
consiste à
renforcer les
circulations
douces**



Etat des lieux

-  Réseau de circulations douces existant et satisfaisant
-  Réseau de circulations douces insuffisamment aménagé
-  Absence de réseau de circulations douces

A l'échelle du village, l'enjeu principal consiste à renforcer les circulations douces

Hierarchisation des enjeux

Enjeux principaux

- ❶ Rue du Village
- ❷ Rte de St-Jean de Bournay (séquence de 75 m)
- ❸ Rue du Recours / Rte de l'Eglise / Rte des Bruyères
- ❹ Rte du Moulin / Ch. de la Pernette

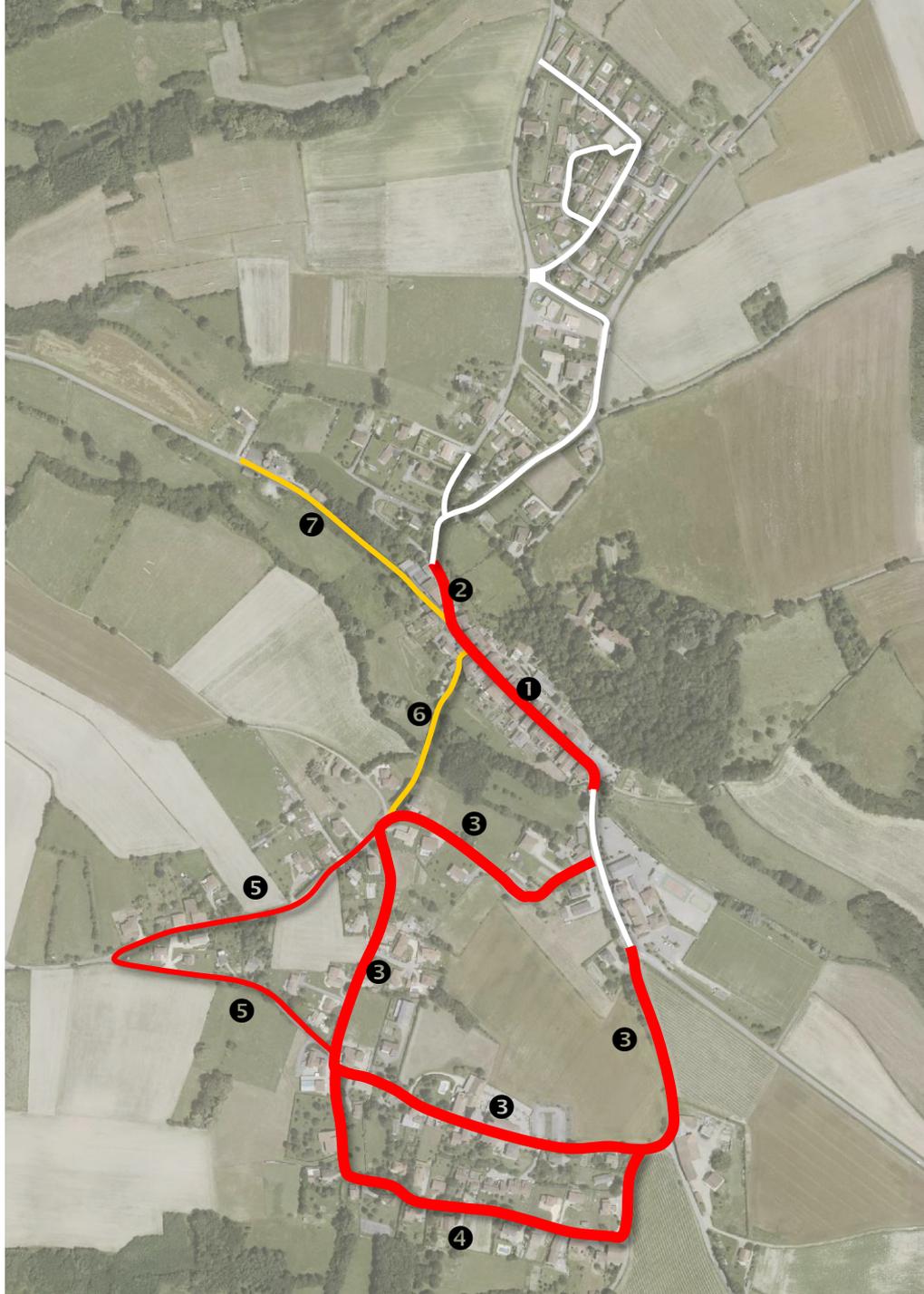
Enjeux secondaires

- ❺ Rte des Bruyères / Ch. du Nicolas

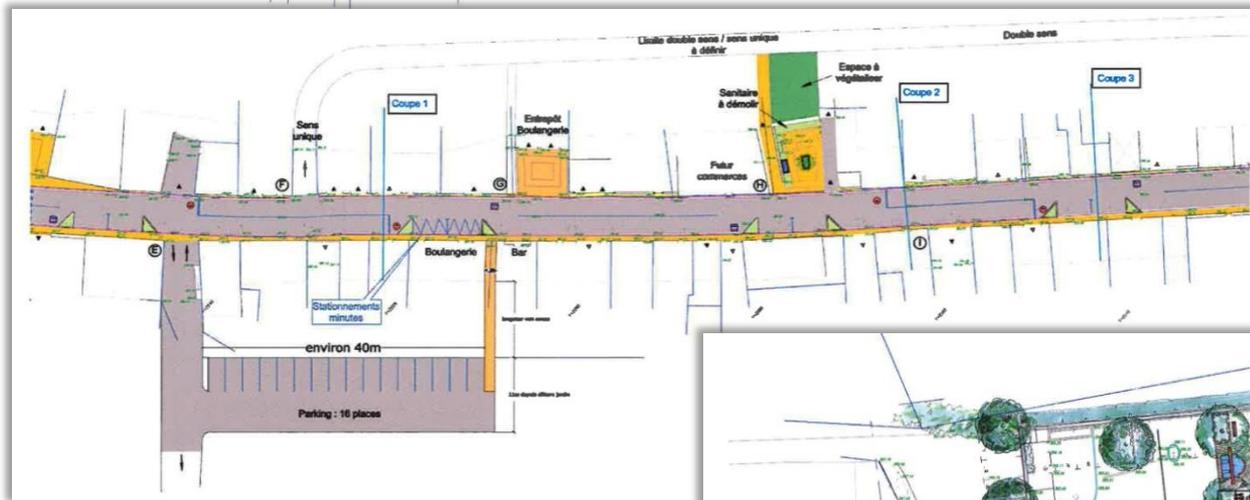
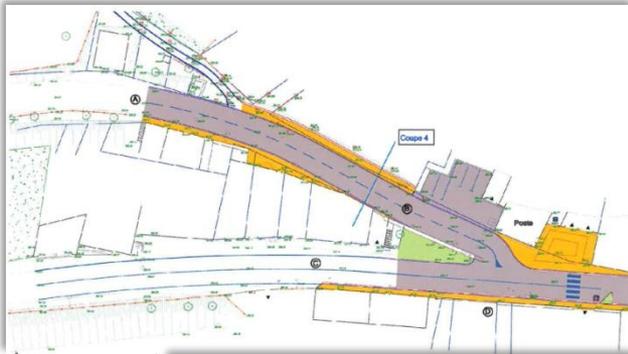
Enjeux très limités

- ❻ Ch. de la Planche
- ❼ Rte de la Combe

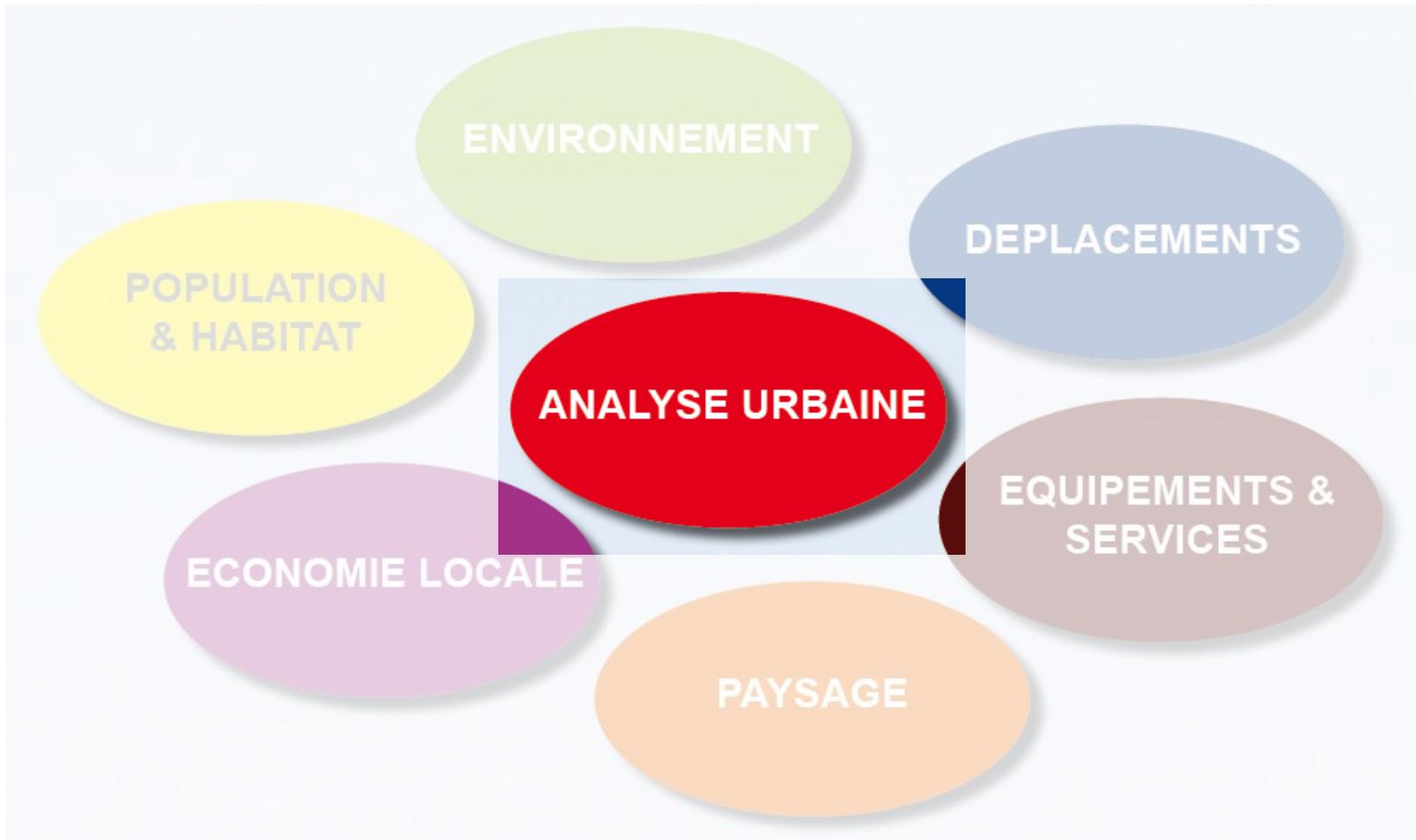
En blanc : absence d'enjeux



La problématique de la traversée de la rue du Village a fait l'objet d'une étude en 2009, mais le plan de financement du projet n'est pas encore arrêté



A noter l'absence de Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sur la commune





4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Dynamiques urbaines



Dynamique jusqu'au XIX^{ème} sc.
Deux pôles d'urbanisation : le noyau historique, au pied du château féodal, et le quartier de l'église
Des maisons & fermes implantées le long des voies



Dynamique jusqu'en 2000

Aux deux pôles d'urbanisation s'ajoute
un pôle d'équipements

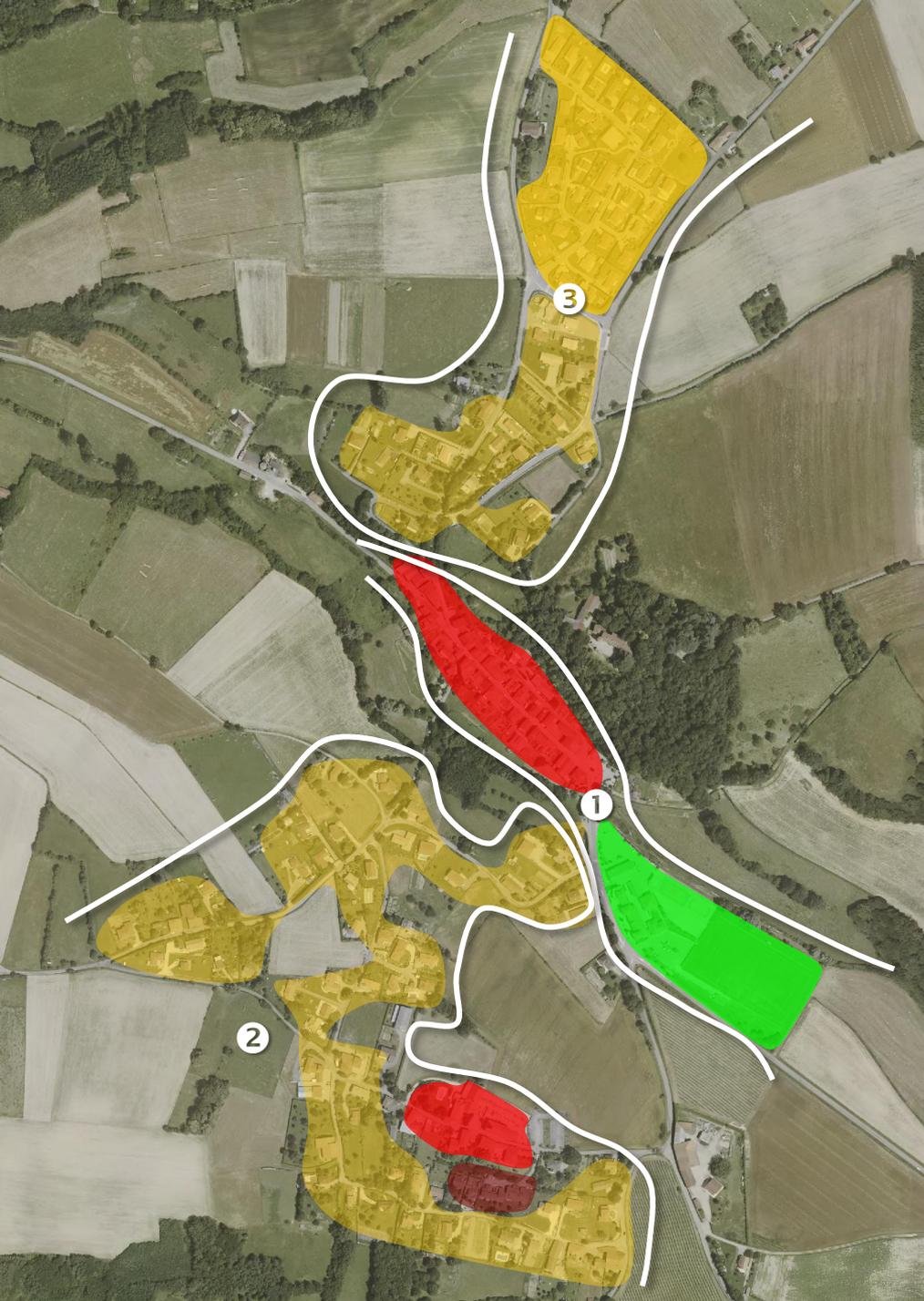
Le développement de l'habitat se fait en
« doigts de gants »



Dynamique après les années 2000

Au nord du village est aménagé un quartier d'habitat structuré, réalisé dans le cadre d'une opération d'ensemble

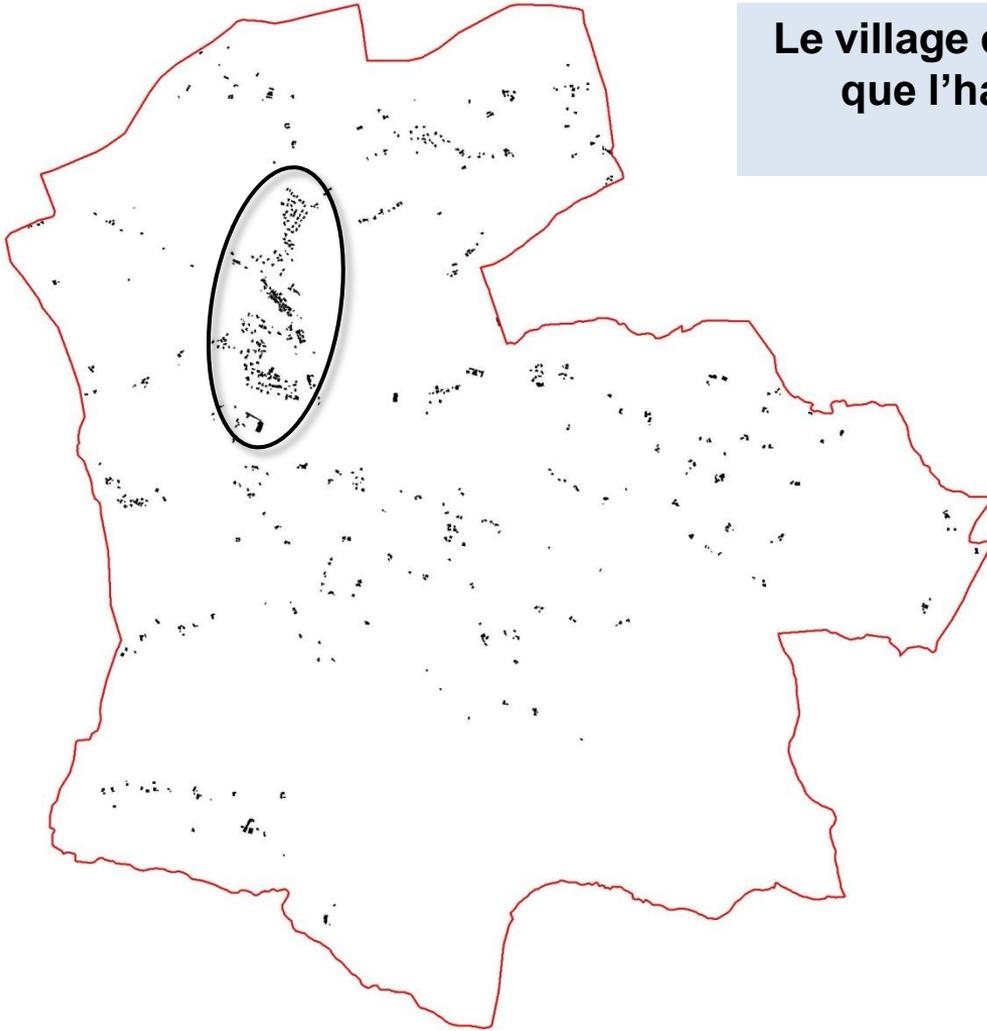
Au sud du village, le développement en « doigts de gants » s'est poursuivi



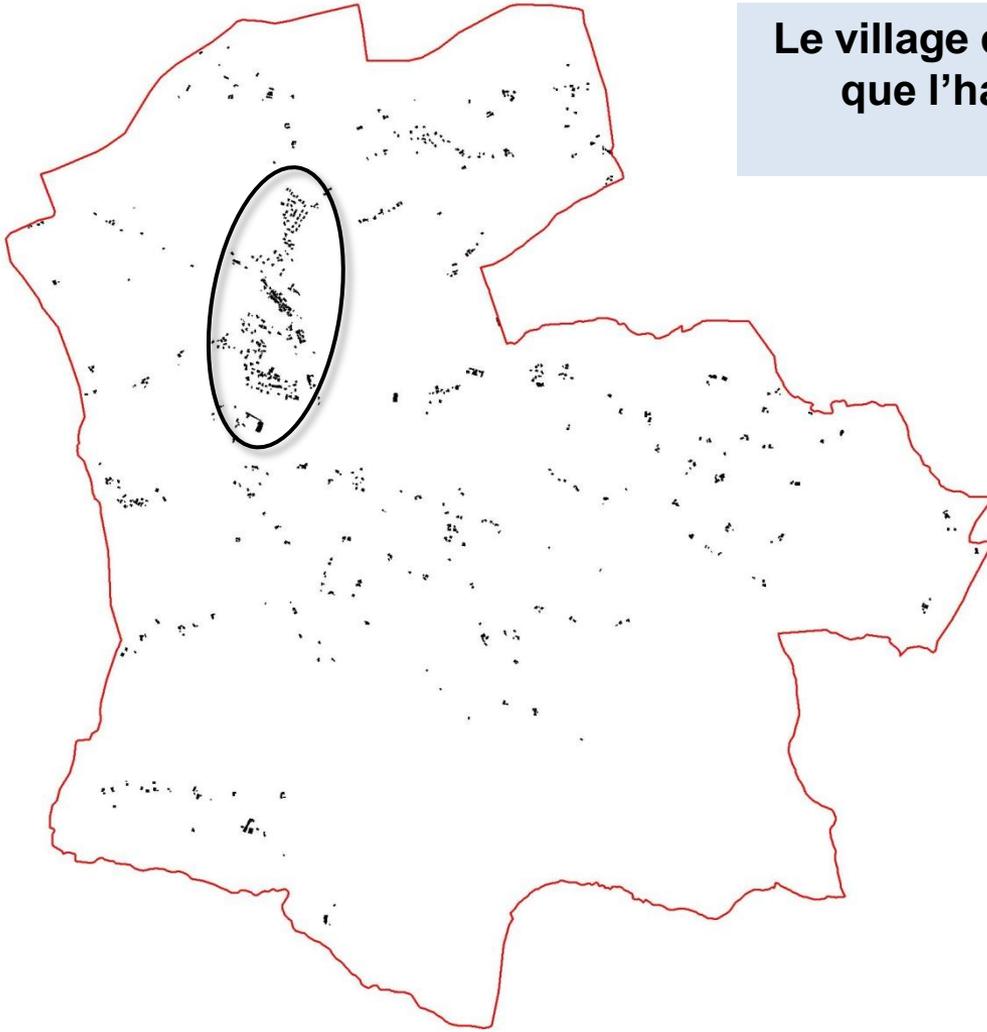
- ① Centralité urbaine
- ② Quartier de l'église
(enveloppe urbaine sud)
- ③ Enveloppe urbaine nord

-  Habitat dense du noyau urbain historique
-  Habitat groupé
-  Habitat individuel structuré
-  Habitat individuel diffus
-  Pôle d'équipements publics

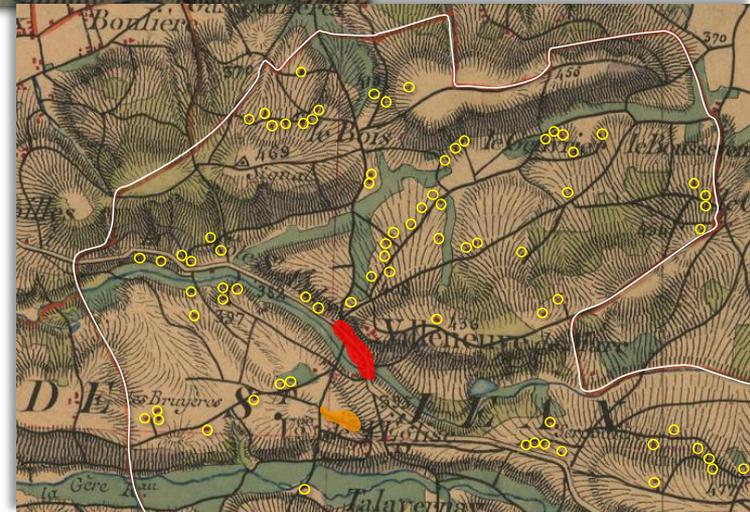
Le village compte plus de 200 logements, tandis que l'habitat diffus comprend près de 300 logements



Le village compte plus de 200 logements, tandis que l'habitat diffus comprend près de 300 logements



Cela résulte en grande partie d'un héritage historique





4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Bilan de la consommation d'espace

Analyse globale

Enveloppe
urbanisée en
2000 :
env. 19,4 ha



Rappel
Point de départ
retenu = le
cadastre figurant
dans les
documents
graphiques du
POS approuvé
en 2000, sur la
base des zones :
U, NA et NB

Analyse globale

Enveloppe
urbanisée en
2013 :
env. 33,3 ha



Analyse globale

Enveloppe
urbanisée entre
2000 et 2013 :
env. 13,9 ha

Soit :
+ 1 ha / an
+ 71% en 13 ans



Analyse globale

Enveloppe
urbanisée entre
2000 et 2013 :
env. 13,9 ha

Soit :
+ 1 ha / an
+ 71% en 13 ans

Près de **3/4** des
zones ont été
urbanisées
sur le secteur du
village
(9,9 ha sur
13,9 ha)



Secteur du village

Enveloppe urbanisée
en 2000 = **12,9 ha**

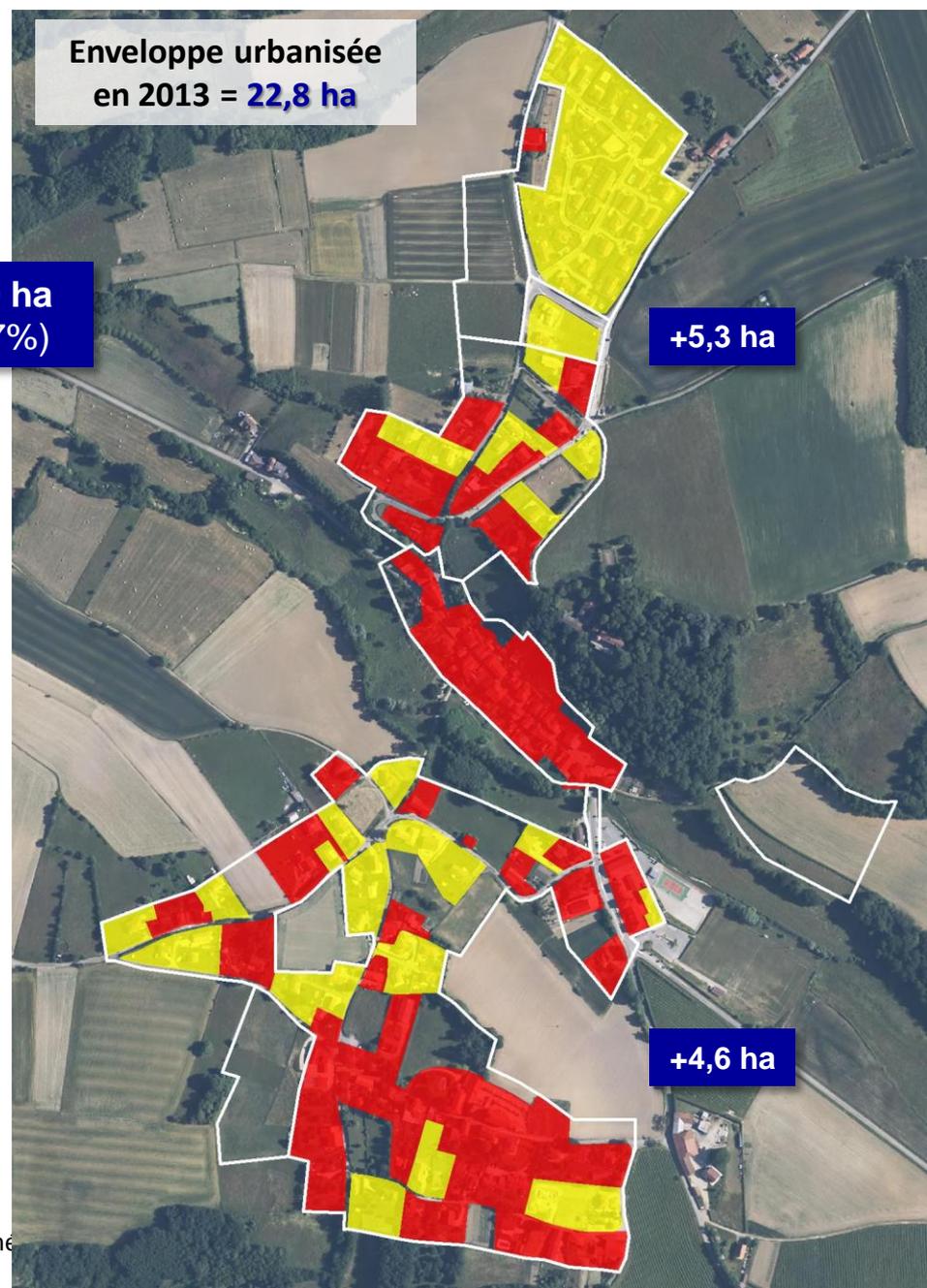
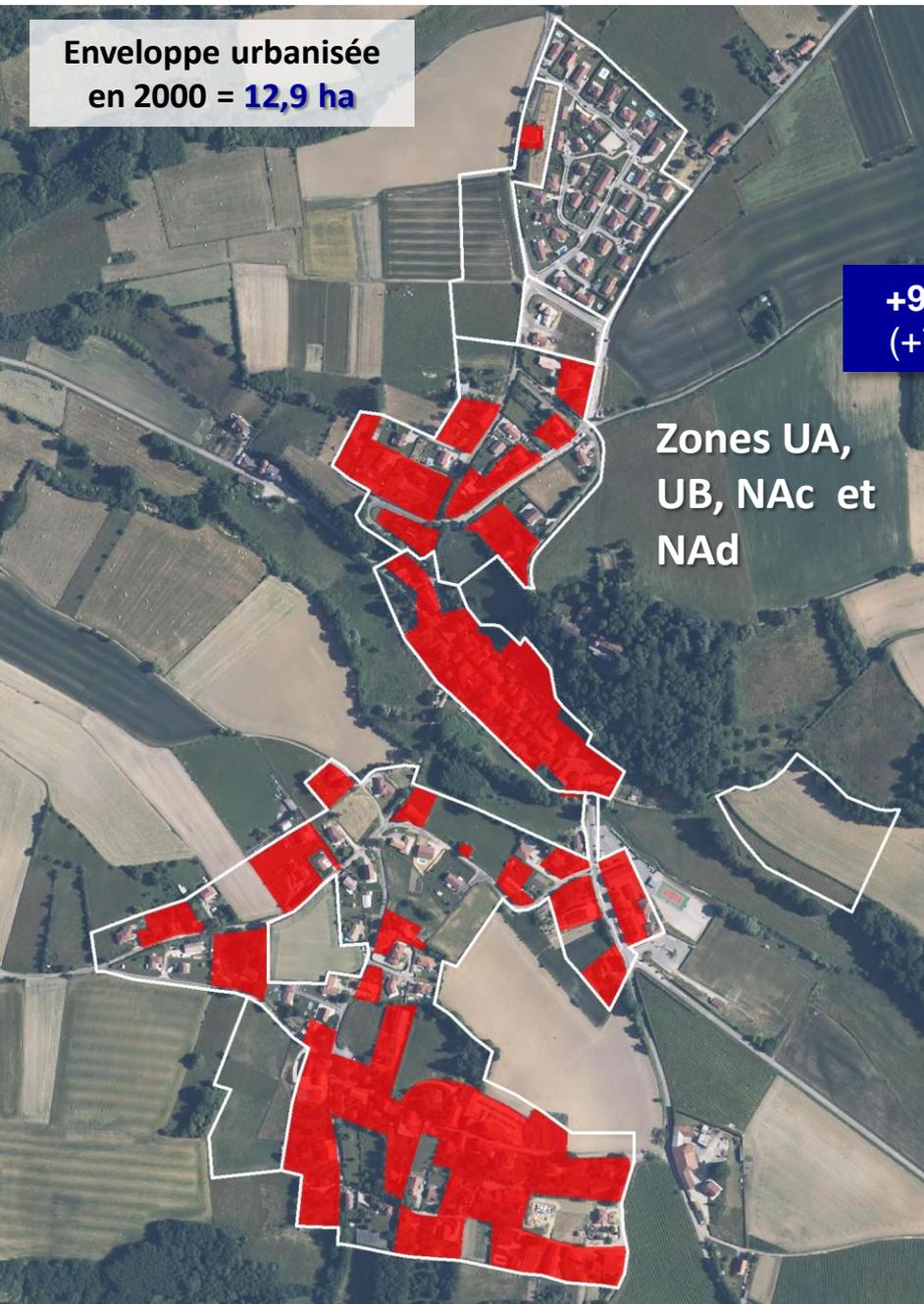
+9,9 ha
(+77%)

Zones UA,
UB, NAc et
NAd

Enveloppe urbanisée
en 2013 = **22,8 ha**

+5,3 ha

+4,6 ha





4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Maîtrise de la consommation d'espace



Enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Périmètre qui englobe l'ensemble du tissu bâti, qu'il soit à vocation résidentielle, économique, industrielle ou d'équipement, ainsi que les espaces libres inclus à l'intérieur de ce périmètre (définition SCOT Nord-Isère)



Enveloppe urbaine



Dents creuses

Dents creuses

Parcelle, ou un groupe de parcelles non construites cerné(e), sur ses limites, de parcelles déjà bâties (définition PLU)



Potentiel : env. 1,7 ha



Enveloppe urbaine



Dents creuses



Interstices
urbains

Interstices urbains

Parcelle, ou un groupe de parcelles non construites cerné(e), sur 2 ou 3 de ses limites, de parcelles déjà bâties (définition PLU)



**= Méthodologie du
SCOT**

Le 4 DOG

Le Document d'orientations générales
Le SCoT, socle d'un projet pour le Nord-Isère

SCoT Nord-Isère

La maîtrise de la consommation de l'espace s'appuiera en priorité sur la **valorisation des espaces de l'enveloppe urbaine** du village et sur les **objectifs de densité** fixés par le DOG du **SCOT**

4 Le DOG

Le Document d'orientations générales
Le SCoT, socle d'un projet pour le Nord-Isère

SCoT Nord-Isère

La maîtrise de la consommation de l'espace s'appuiera en priorité sur la **valorisation des espaces de l'enveloppe urbaine** du village et sur les **objectifs de densité** fixés par le DOG du **SCoT**

Ville-centre	40 logements/ha (50 dans les centres et les quartiers-gares)
Commune périurbaine	20 à 40 logements/ha Selon dispositions définies au paragraphe 4.1.1
Ville-relais	35 logements/ha
Bourg-relais	30 logements/ha
Village	20 logements/ha

= densité moyenne

ENVIRONNEMENT

**POPULATION
& HABITAT**

DEPLACEMENTS

ANALYSE URBAINE

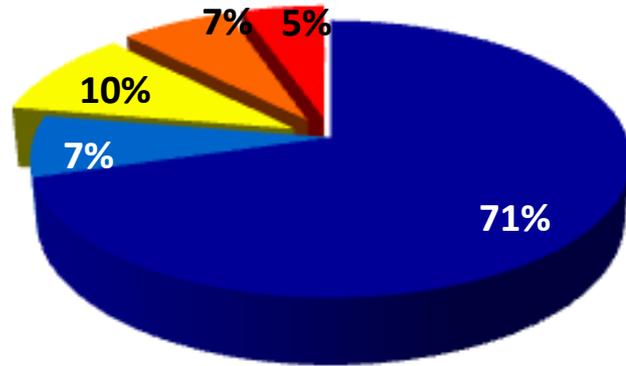
**EQUIPEMENTS &
SERVICES**

ECONOMIE LOCALE

PAYSAGE

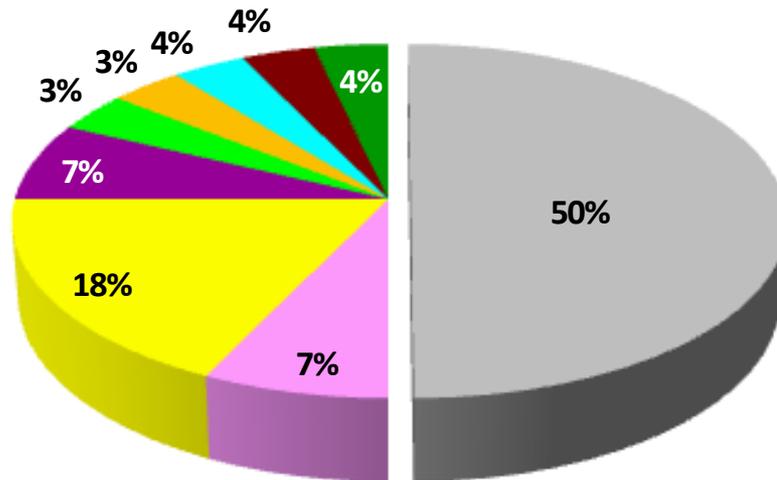
Principales caractéristiques

La part des actifs ayant un emploi est dominante dans la population active



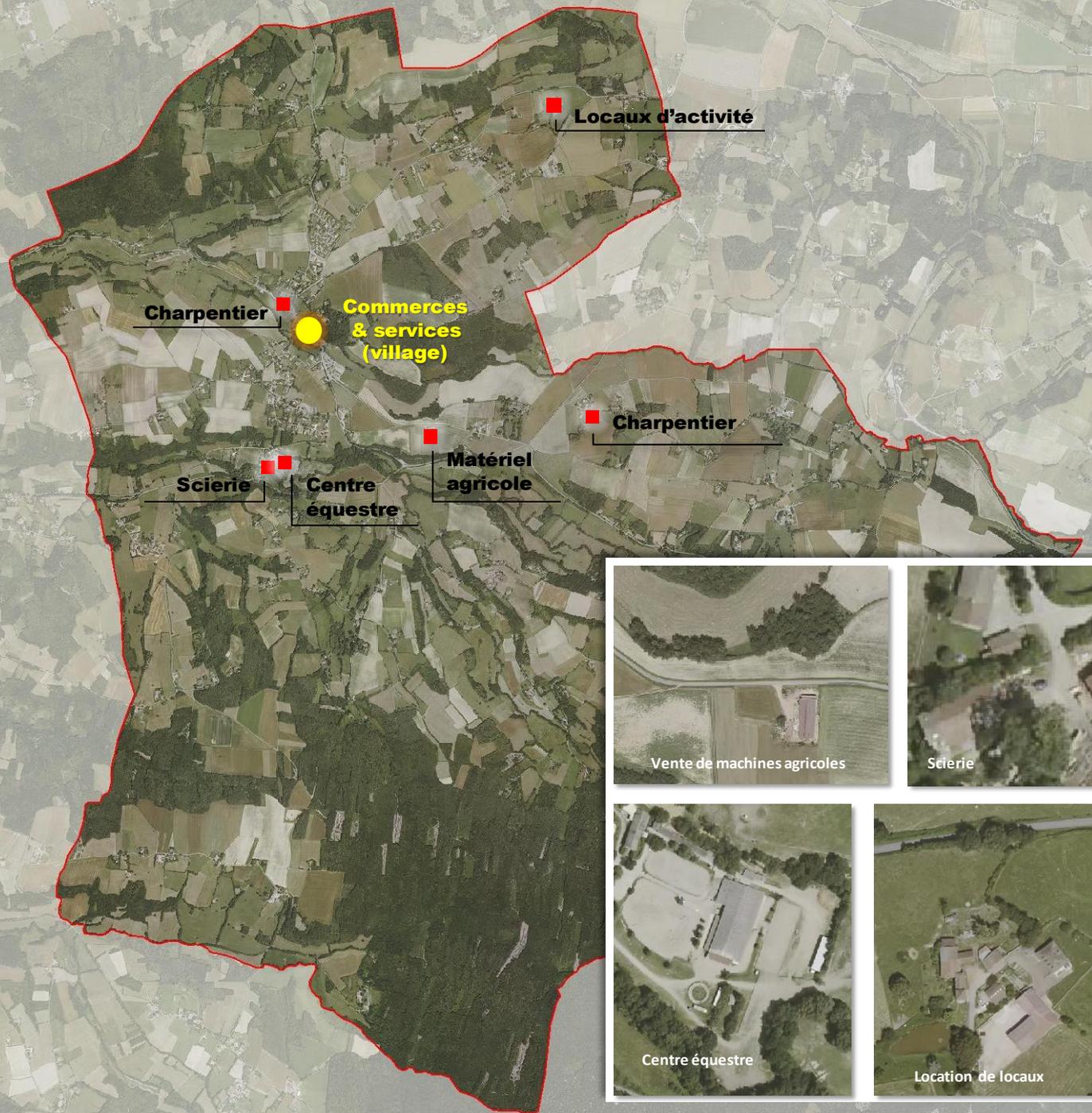
- Actifs ayant un emploi
- Chômeurs
- Retraités
- Étudiants
- Autres inactifs

- Bâtiment
- Bien être
- Commerces de proximité
- Céramiste Décoration
- Espaces verts
- Machines agricoles
- Multiservices
- Scierie
- Loisirs



L'activité liée au bâtiment occupe une place dominante

Localisation des principaux commerces et bâtiments d'activités



Vente de machines agricoles



Scierie



Charpentier



Centre équestre



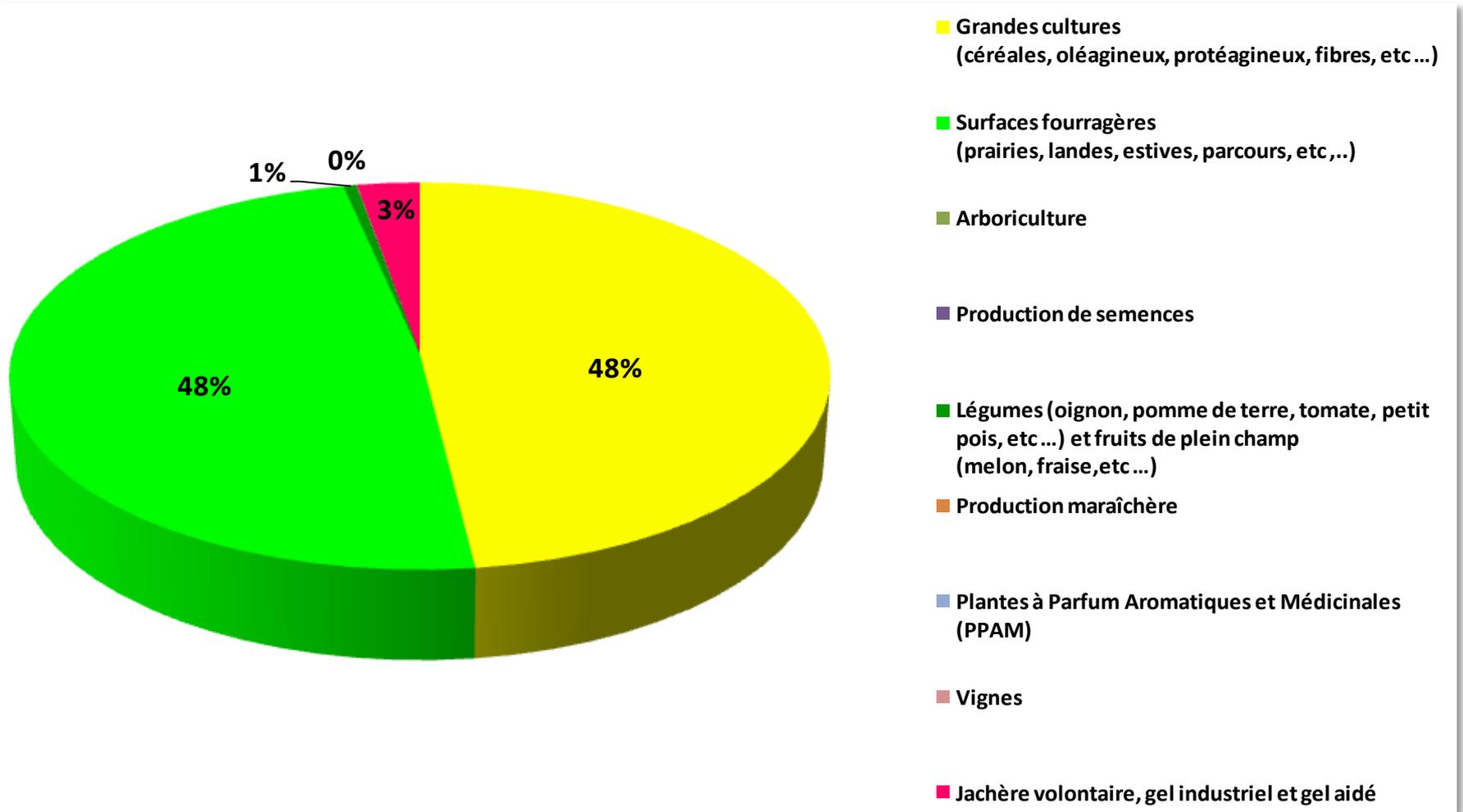
Location de locaux



Charpentier

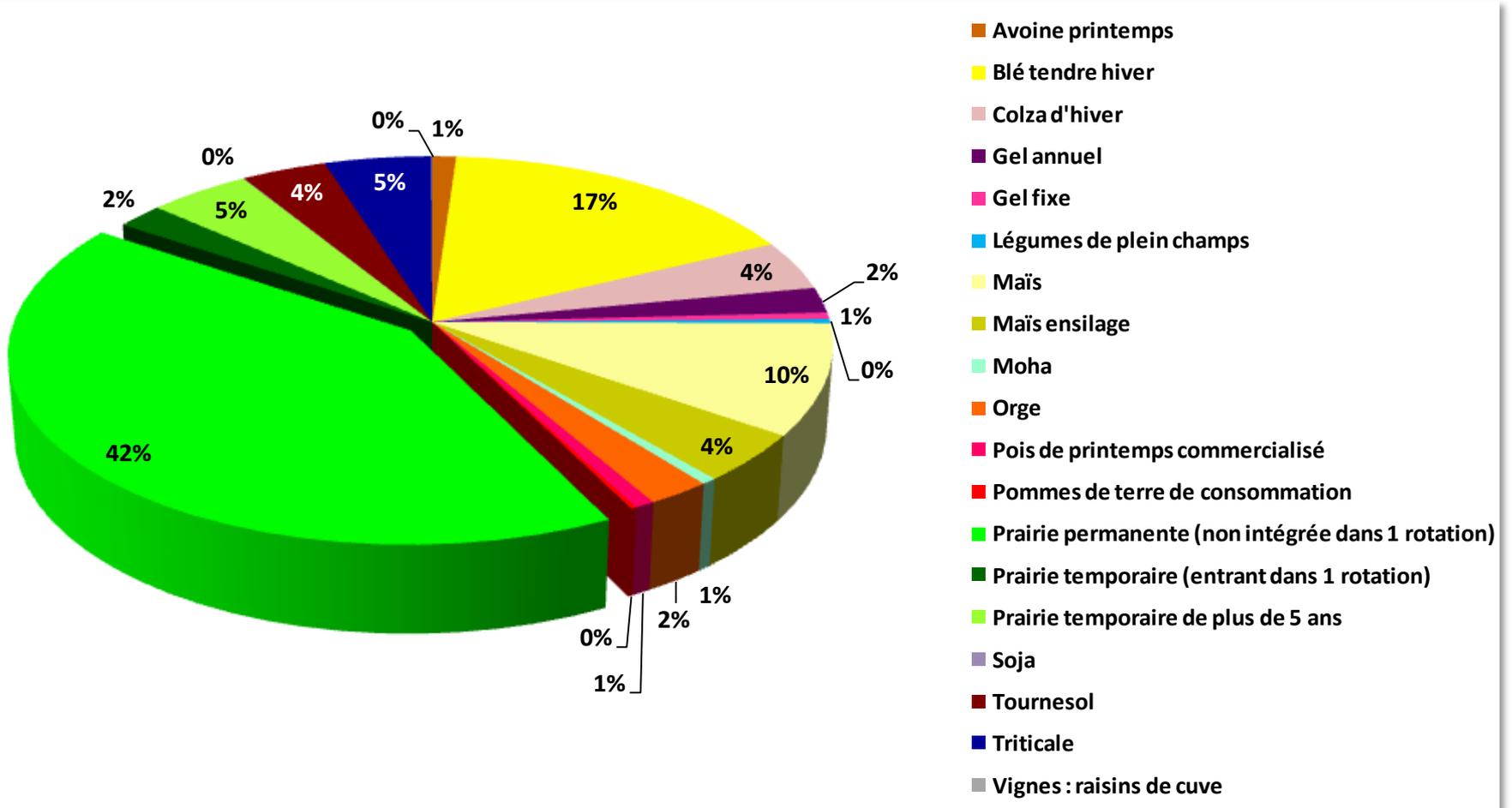
Agriculture

La SAU communale (analyse générale)



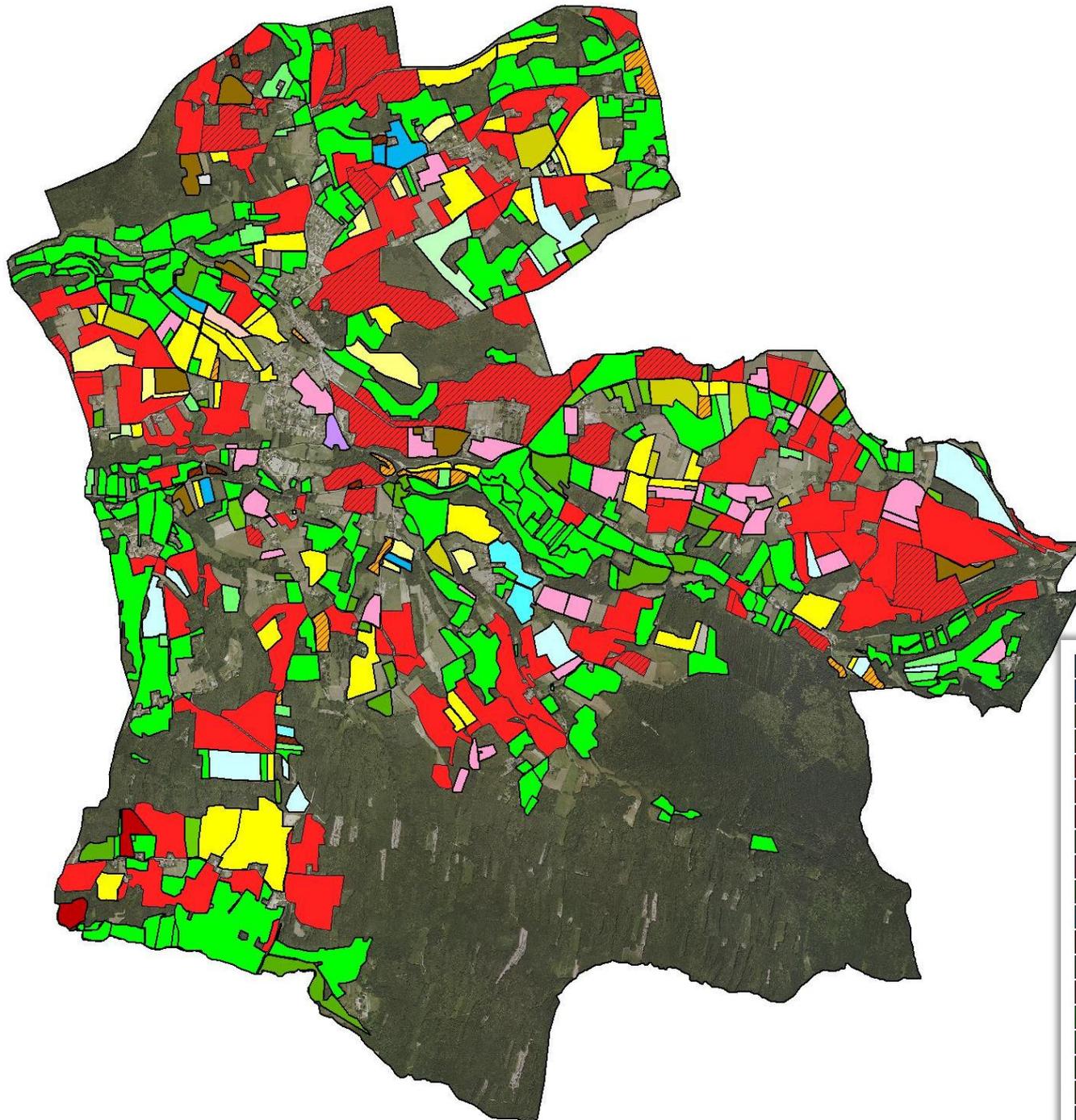
Agriculture

La SAU communale (analyse détaillée)



Agriculture

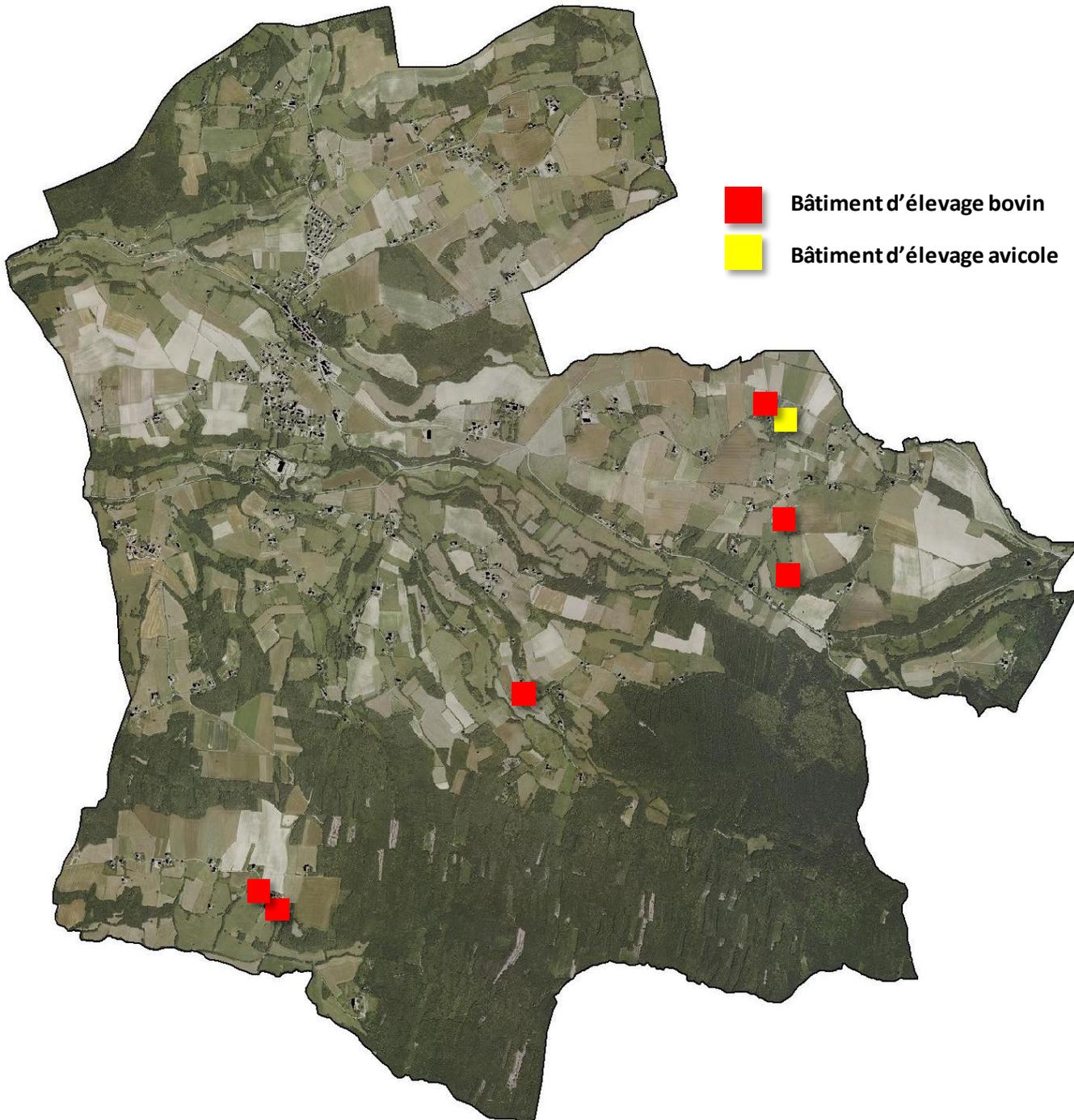
Carte des productions végétales



- Avoine hiver
- Avoine printemps
- Blé tendre hiver
- Colza d'hiver
- Colza d'hiver commercialisé
- Gel annuel
- Gel fixe
- Légumes de plein champ
- Maïs
- Maïs ensilage
- Moha
- Orge d'hiver
- Pois de printemps
- Pommes de terre
- Prairie permanente (non intégrée dans 1 rotation)
- Prairie temporaire (entrant dans 1 rotation)
- Prairie temporaire de plus de 5 ans
- Tournesol
- Triticale

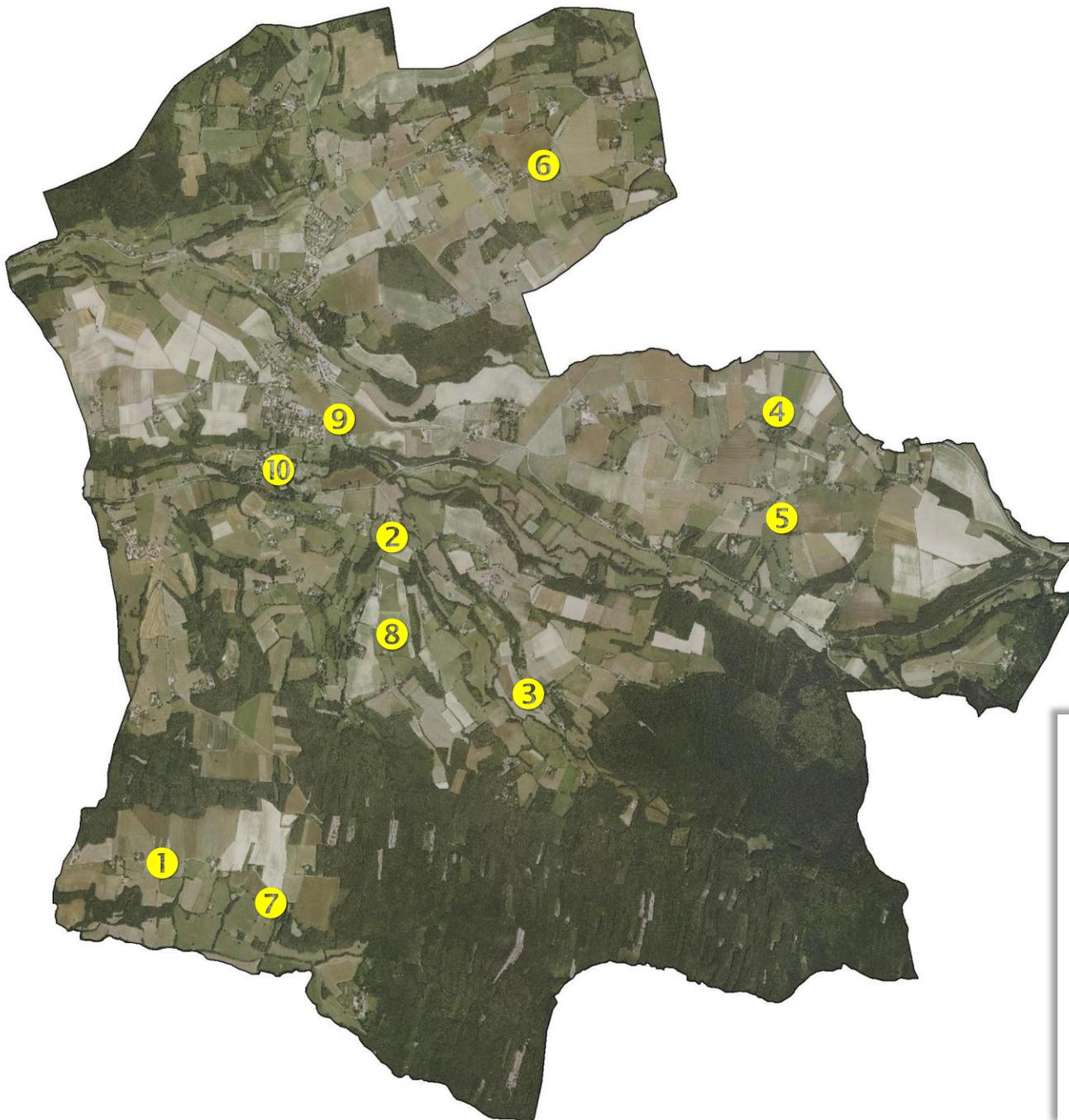
Agriculture

Carte des bâtiments d'élevage



Agriculture

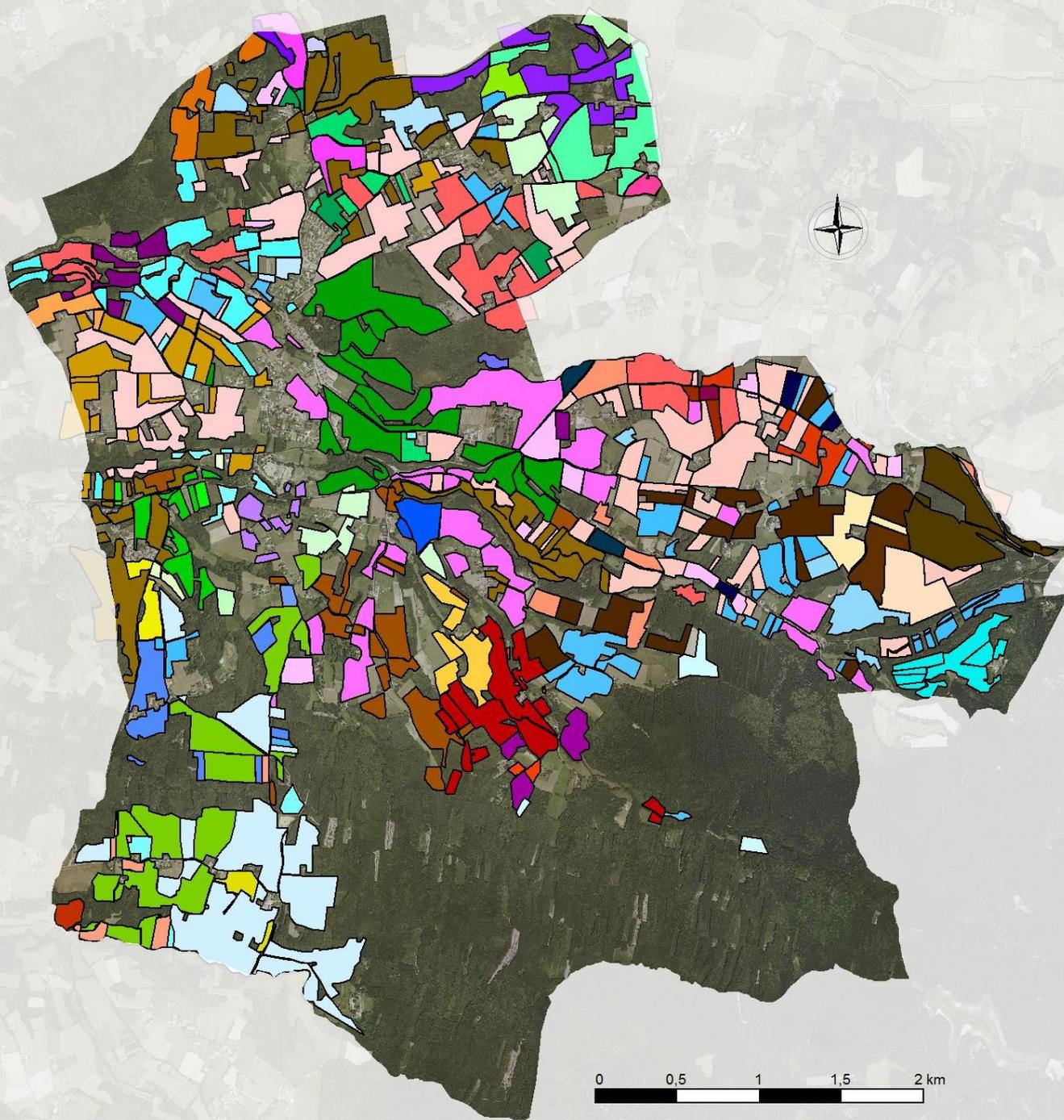
Carte des sièges d'exploitation



- ❶ M. BRUT
- ❷ M. PONTE
- ❸ M. RABILLOUD
- ❹ M. BERTHIER
- ❺ M. JAILLET
- ❻ M. WAGNER
- ❼ M. CHAPOT
- ❽ Mme MEILLAT
- ❾ M. ODET
- ❿ Centre équestre du Moulin

Agriculture

Carte des îlots agricoles par exploitation



ENVIRONNEMENT

**POPULATION
& HABITAT**

DEPLACEMENTS

ANALYSE URBAINE

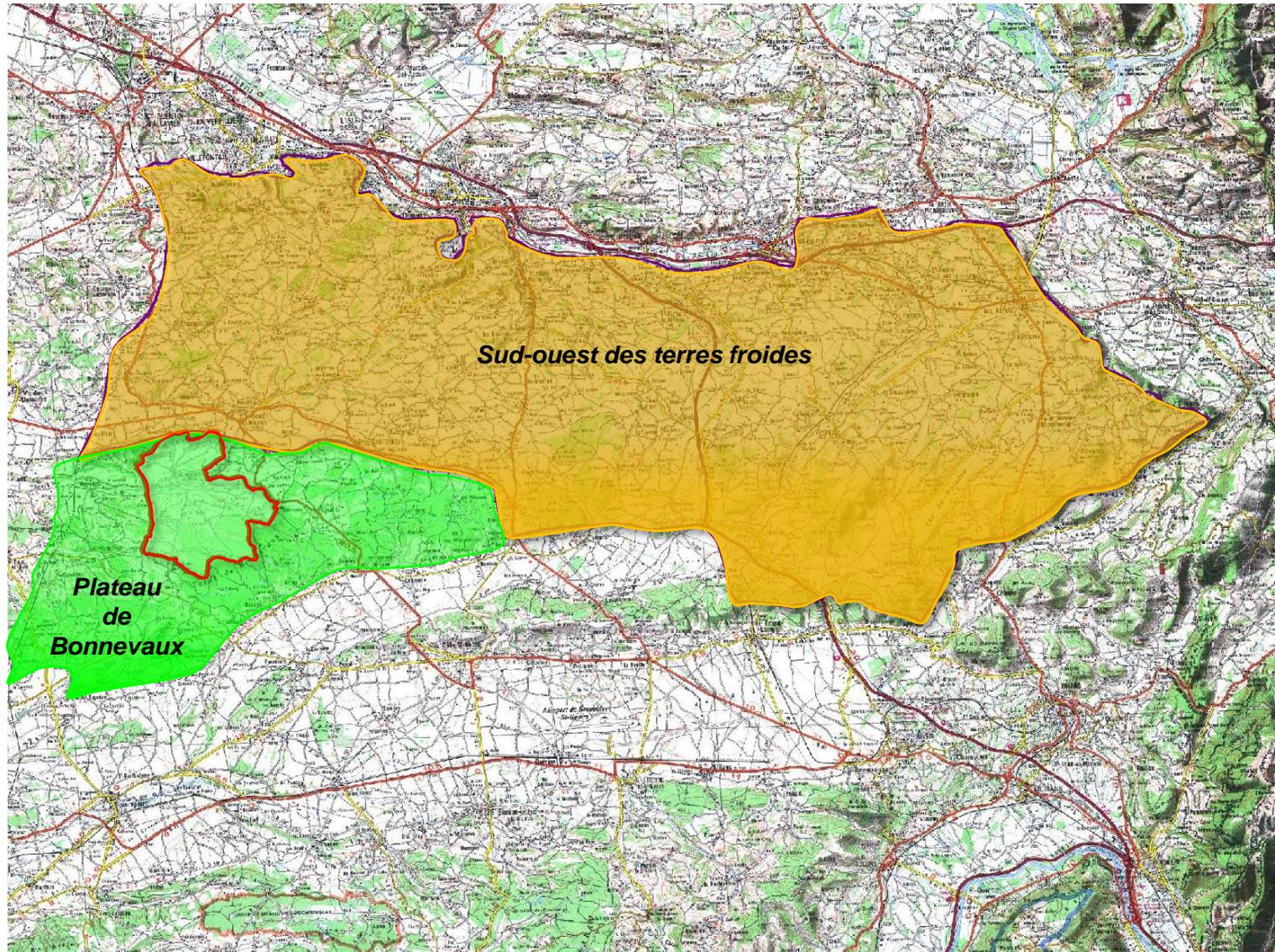
**EQUIPEMENTS &
SERVICES**

ECONOMIE LOCALE

PAYSAGE

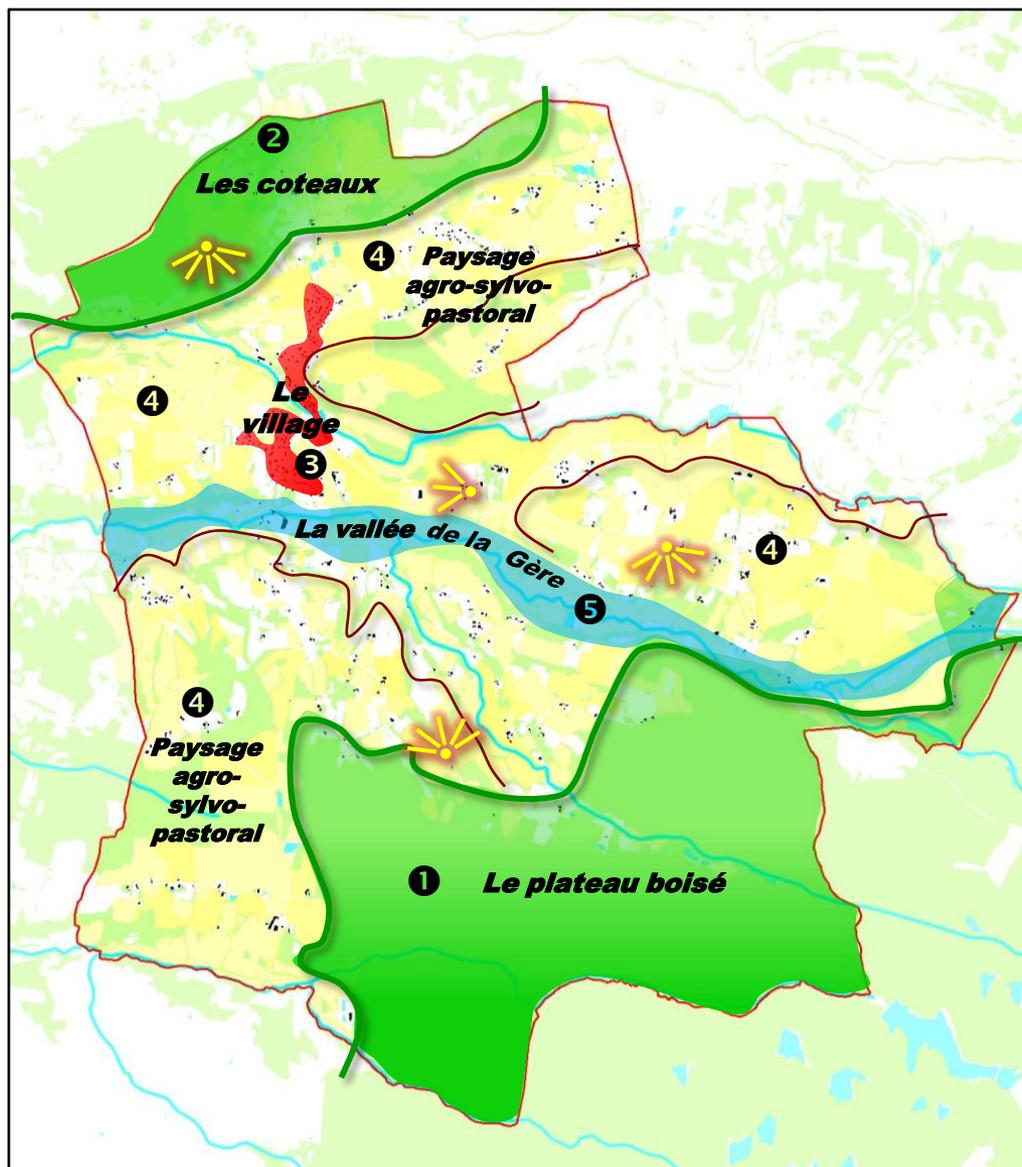
Enjeux à l'échelle régionale

Prise en compte de l'identité paysagère du plateau de Bonnevaux



Enjeux à l'échelle communale

Prise en compte des 5 principales entités paysagères



Enjeux à l'échelle du village

Prise en compte des points d'appel paysagers



Enjeux à l'échelle du village

Prise en compte des **vues remarquables**



Vues remarquables depuis le secteur de l'église



Effet de « glaciais »

Enjeux à l'échelle du village

Prise en compte des entrées de village



Les entrées « nord »

Les entrées « Nord » sont plutôt qualitatives, malgré leur caractère routier



L'entrée « Ouest » est peu qualitative du fait de la présence de bâtiments d'activité peu valorisants



L'entrée « Sud » est qualitative avec une arrivée progressive dans le village. Les vues pourraient être encore plus valorisées en limitant l'effet de fermeture visuelle



Enjeux à l'échelle du village

Synthèse



-  Point d'appel paysager
-  Point de vue remarquable
-  Cône de vue remarquable
-  Ouvertures paysagères
-  Entrée de village qualitative
-  Entrée de village peu qualitative

ENVIRONNEMENT

**POPULATION
& HABITAT**

ANALYSE URBAINE

ECONOMIE LOCALE

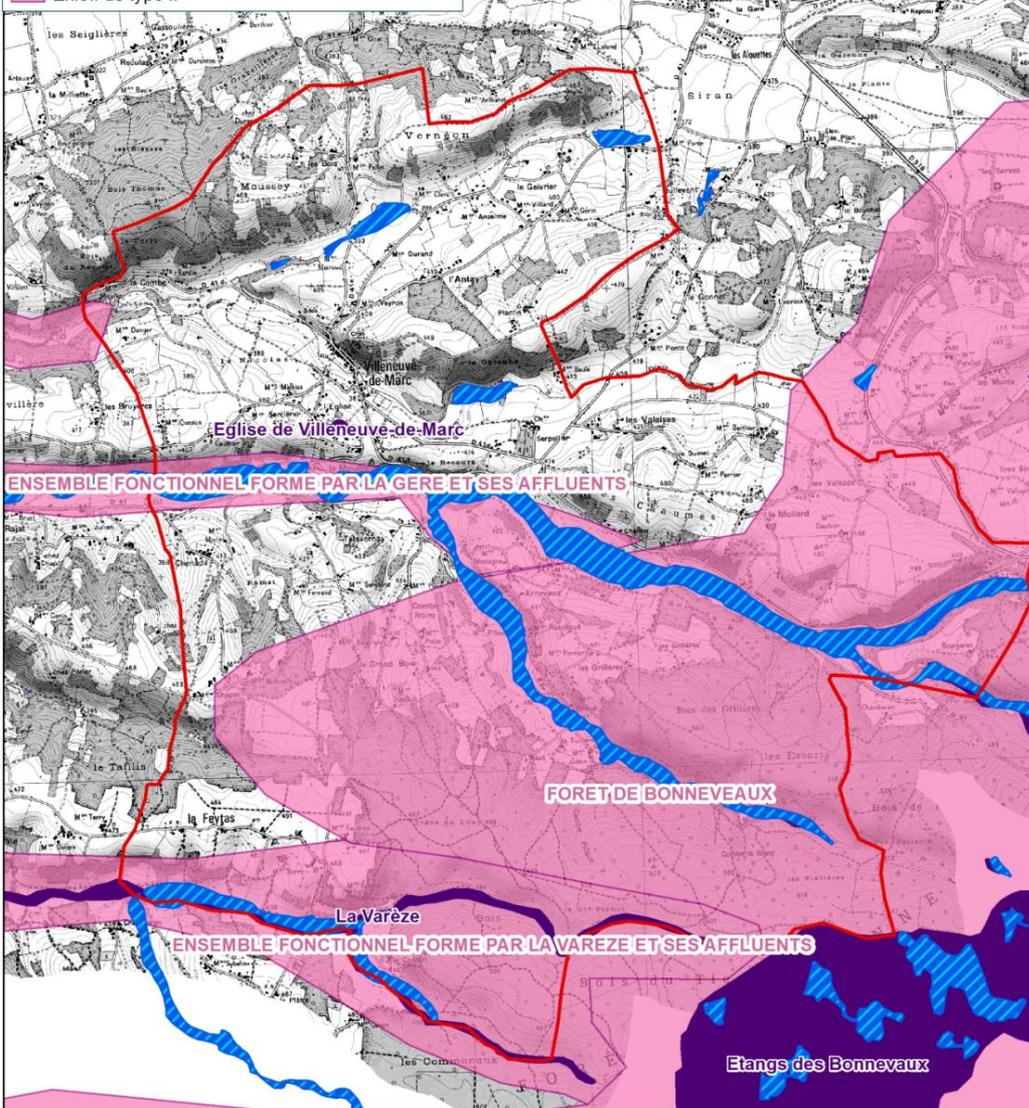
PAYSAGE

**EQUIPEMENTS &
SERVICES**

DEPLACEMENTS

Légende

- ☐ Limite communale
- ▨ Inventaire des zones humides de l'Isère (Avenir)
- Znieff de type I
- Znieff de type II



Echelle : 1/35 000
0 500 1 000 m
Révision générale du PLU - Villeneuve-de-Marc (38)

Sources : Avenir,
DREAL Rhône-Alpes
Fonds : © IGN - SCAN 25®
Date de réalisation : 31/01/2014



Contexte scientifique et réglementaire

Des **milieux naturels remarquables, inventoriés et protégés** (zones humides, ZNIEFF)

Des **zones humides** qui abritent un patrimoine naturel remarquable et à conserver.

→ Elles jouent un rôle important pour la régulation des flux hydriques, pour la réception des eaux usées traitées mais également pour le soutien au débit des ruisseaux (zones tampons) et comme corridors écologiques.

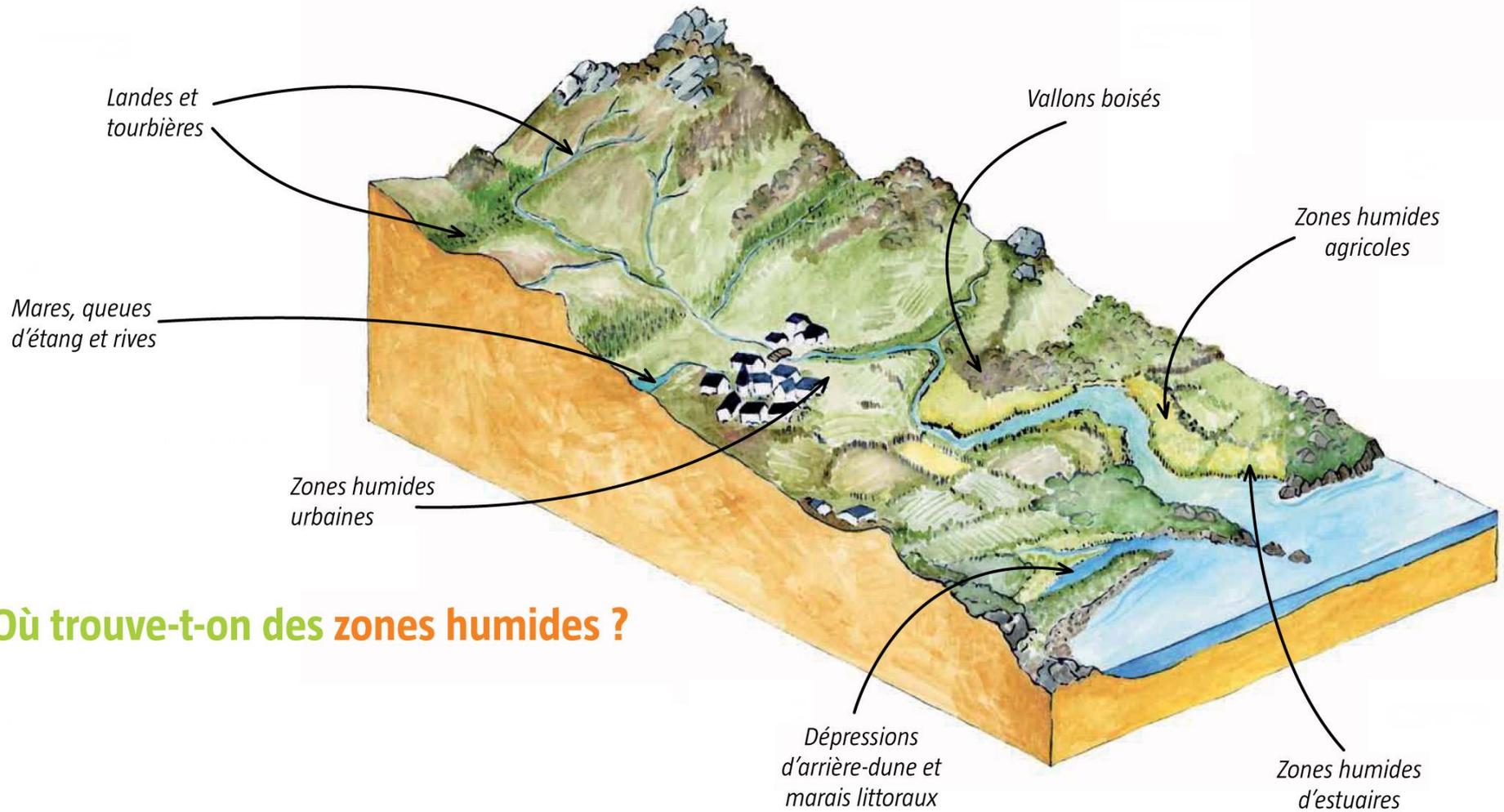
L'alternance de boisements, de zones ouvertes et la présence d'étangs représente un **excellent biotope pour les reptiles et les amphibiens ainsi que pour de nombreux oiseaux migrateurs.**

Zoom sur les zones humides

Définition

Le code de l'environnement définit les **zones humides** comme :

« les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Où trouve-t-on des zones humides ?

Zoom sur les zones humides

Définition
Rôle

Une zone humide, à quoi ça sert ?

A notre service !

Les zones humides procurent un ensemble de services gratuits à la société. Même si on peut considérer que les zones humides sont au service des territoires, seule une bonne connaissance de leur fonctionnement permet de maintenir ce rôle dans le temps sans les surexploiter et sans les dégrader.



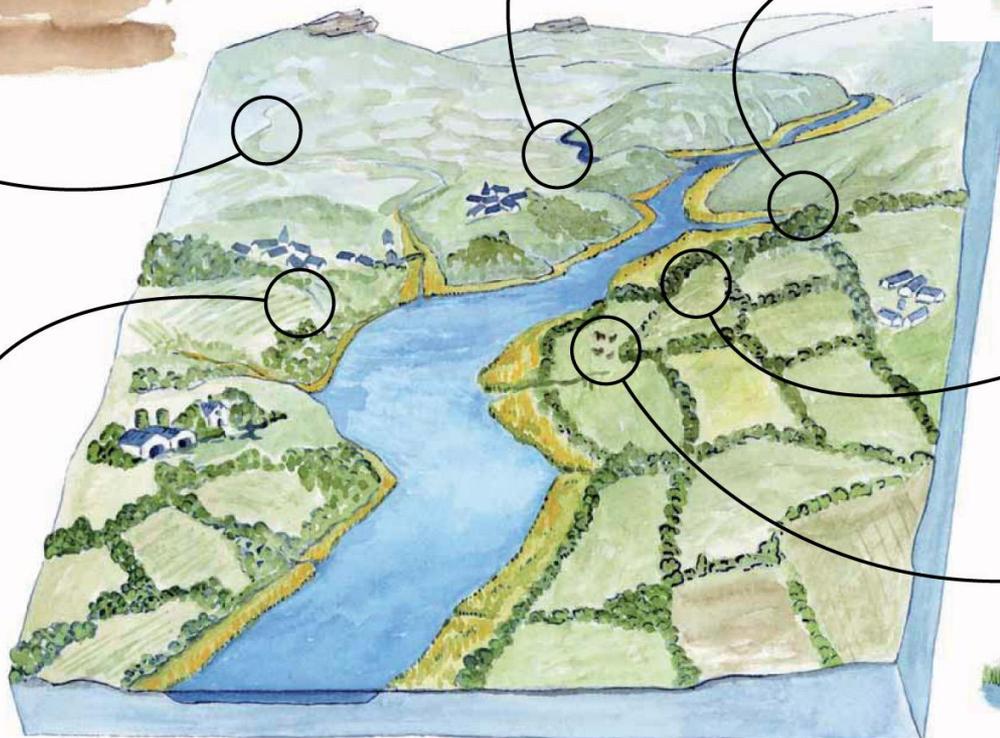
Patrimoine paysager et culturel

Image de marque des territoires, amélioration du cadre de vie



Activités touristiques et récréatives

Chasse, pêche, randonnée, activités de découverte



Éponge

Contribution à la prévention contre les inondations et à l'atténuation des conséquences des sécheresses



Refuge

Environ 50% des espèces d'oiseaux dépendent des zones humides et les 2/3 des poissons s'y reproduisent ou s'y développent



Filtre

Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau



Unité de production biologique

Productions agricole, sylvicole, piscicole, conchylicole

Légende

Corridors écologiques

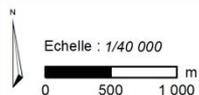
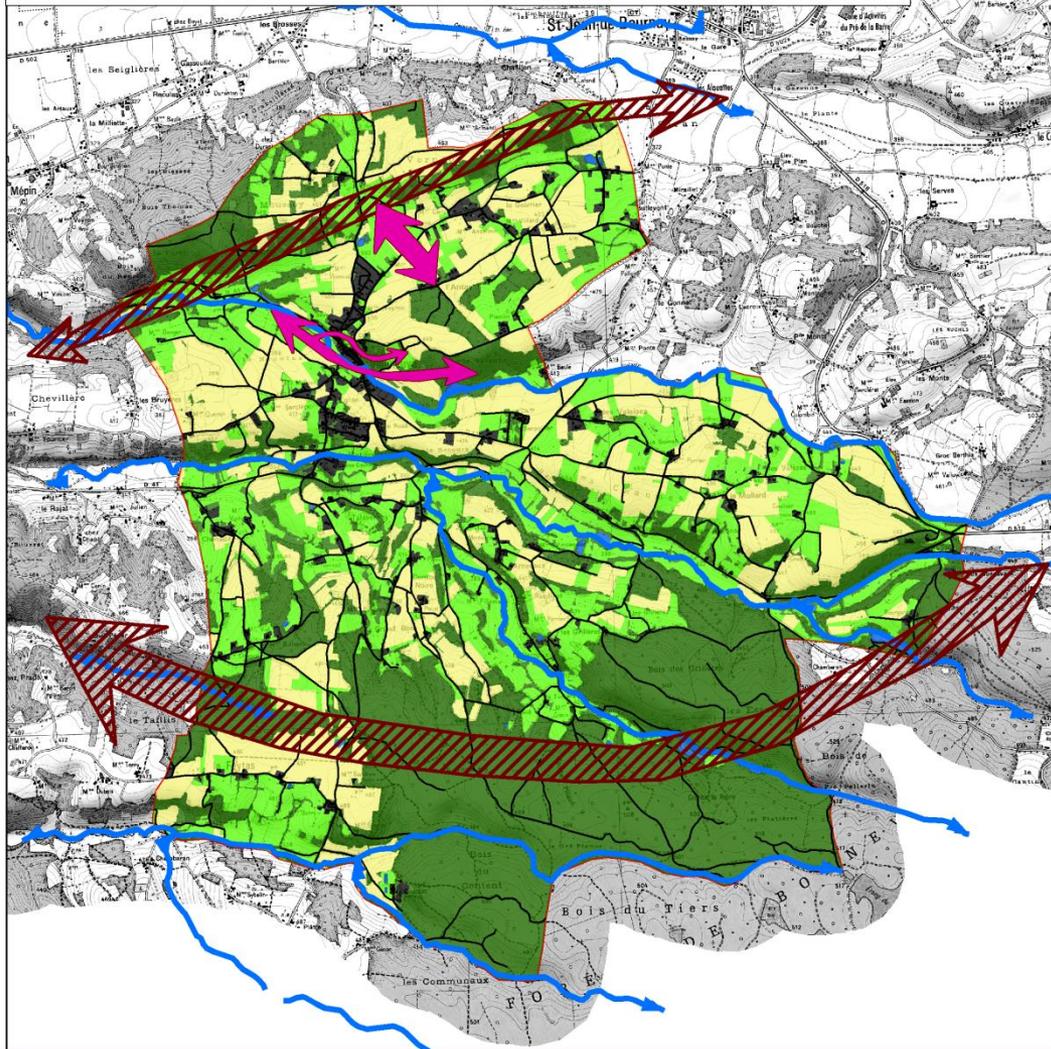
-  Corridors boisés
-  Corridors aquatiques
-  Corridors menacés par l'urbanisation

Continuums écologiques

- Perméabilité forte**
-  Sous-trame Prairie et Bocage
-  Sous-trame forestière
-  Trame aquatique

Perméabilité moyenne à faible

-  Sous-trame agricole
- Perméabilité faible à très faible**
-  Zones urbanisées
-  Limite communale



Révision générale du PLU - Villeneuve-de-Marc (38)

Sources : RPG 2013 ; IFN et terrain Mosaïque Environnement 2014
Fonds : © IGN - SCAN 25®
Date de réalisation : 20/02/2014



Trame verte et bleue

La commune possède une **trame verte et bleue bien identifiée et globalement bien préservée**. Certains corridors ont d'ailleurs été identifiés dans le SCRCE.

Les activités agricoles et la « naturalité » de la commune permettent de **préserver de nombreuses continuités écologiques à la fois prairiales, boisées et aquatiques**.

L'association de milieux ouverts et fermés reliés par un réseau de haies et de cours d'eau présente un **potentiel écologique riche et très favorable pour le déplacement de nombreuses espèces**.

Quelques **secteurs en « dents-creuses »** se situent dans l'enveloppe urbaine existante et dont la connexion avec les autres milieux naturels est plus faible, se présentent comme **favorables à l'urbanisation**.

Assainissement

Assainissement collectif

La commune possède un zonage d'assainissement ayant fait l'objet d'une enquête publique en 1999

La commune dispose d'un ouvrage d'épuration communal de type « lagunage », mis en service en 1995 et dimensionné pour 360 EH

C'est le personnel de la commune qui assure l'entretien du réseau et le fonctionnement de la station d'épuration et le milieu de rejet est la Valaise

D'après les données du schéma directeur d'assainissement intercommunal réalisé en 2010, le réseau assainissement draine des eaux claires parasites en grande quantité

→ La collecte des nouvelles zones urbanisables devra être séparative

→ Des réflexions et des travaux devront être engagés avant d'envisager l'extension de l'urbanisation

Assainissement

Assainissement autonome

La Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise exerce la compétence d'assainissement non collectif depuis le 3 août 2004 sur l'ensemble du territoire

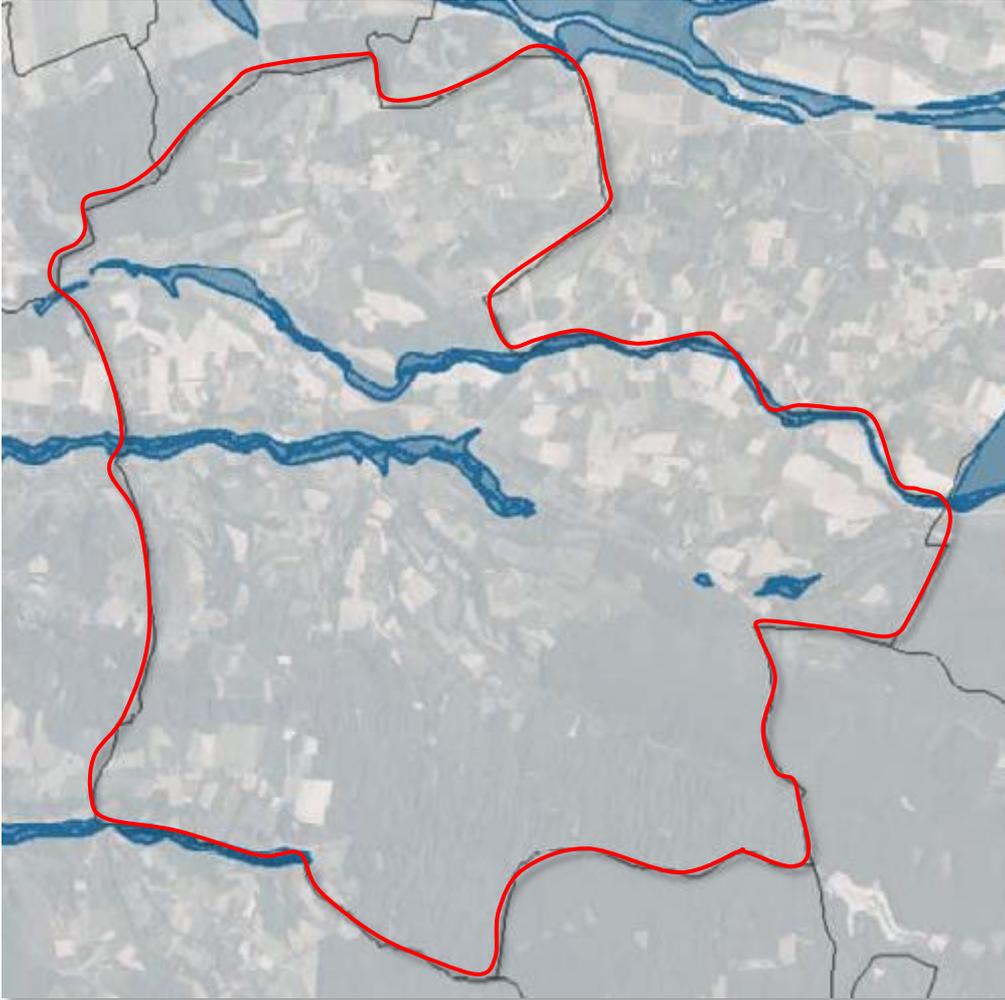
A l'échelle de la commune de Villeneuve-de-Marc, on compte **293 installations d'assainissement individuel**, dont :

- 269 sont non-conformes (+ de 90%)
 - 21 sont conformes
- 3 non jamais été contrôlées

14 installations considérées comme « points noirs » selon la classification de l'Agence de l'Eau

→ **La mise en conformité du réseau d'assainissement individuel sur la commune représente un enjeu important**

Risques naturels



La **commune est exposée aux risques naturels**

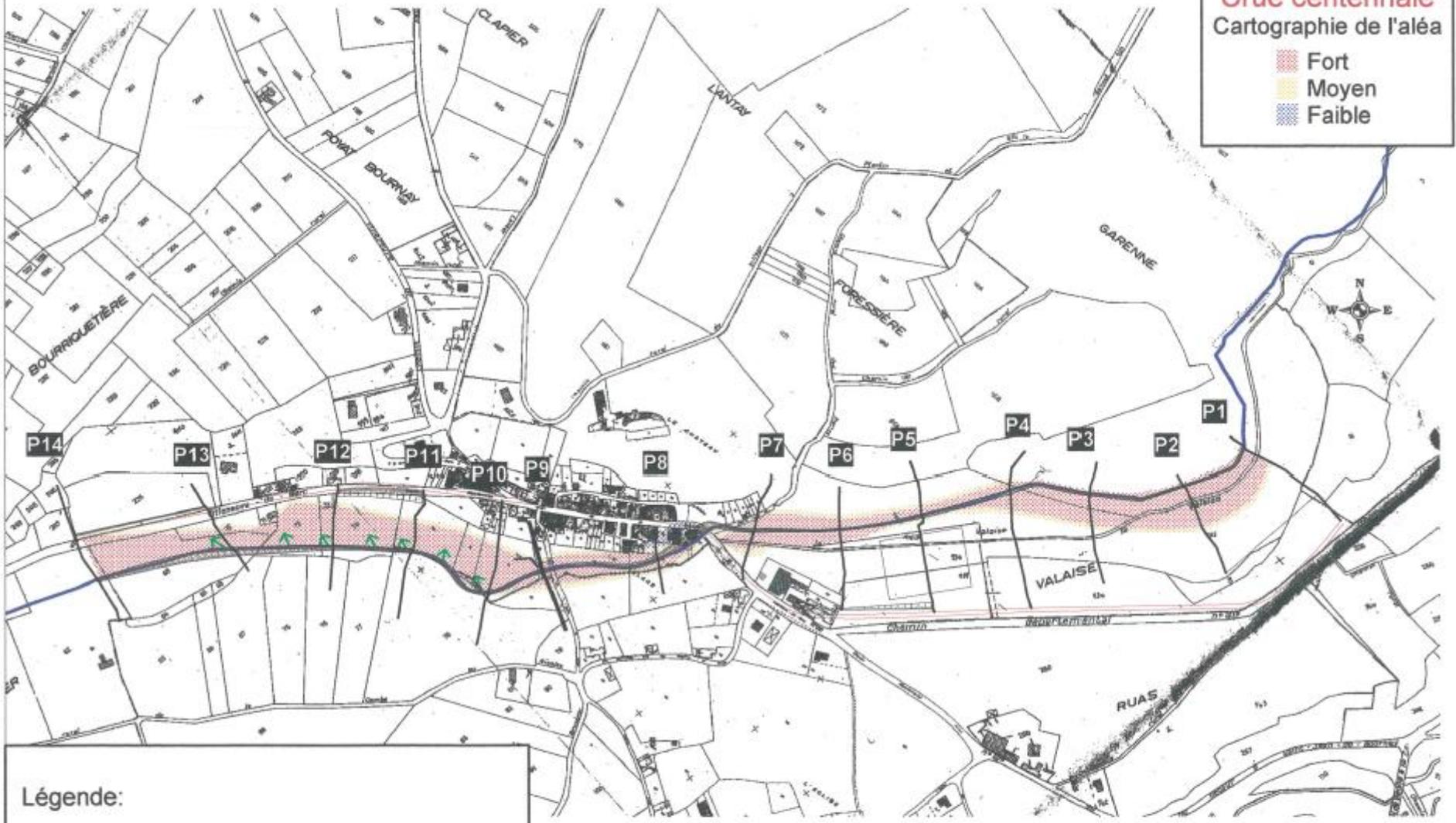
Des **risques d'inondations et de ruissellement** accentués par l'imperméabilisation des sols en amont de la Valaise/Gère et par la réduction des champs d'expansion des crues en amont

Absence de PPR

Un relief propice au **ruissellement** aggravé par les urbanisation et les pratiques agricoles

Crue centennale
 Cartographie de l'aléa

- Fort
- Moyen
- Faible



Légende:

— : Cours d'eau

→ : Débordement du cours d'eau

Extrait cartes IGN
 Série Bleue n°3033 E

Etude de 2001-2002 sur le village

Risques naturels

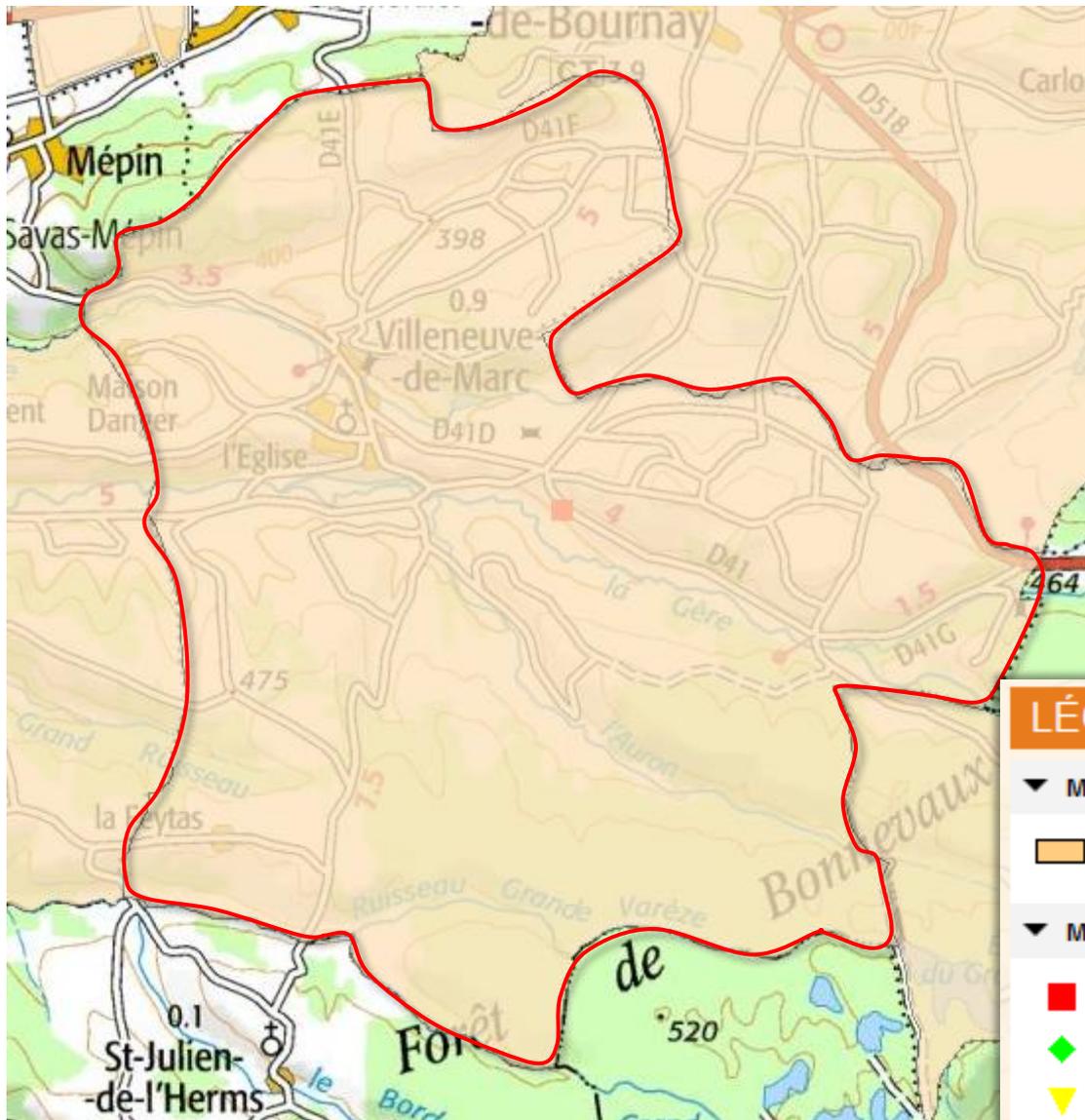
Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	26/11/1982	27/11/1982	24/12/1982	26/12/1982
Inondations et coulées de boue	24/04/1983	31/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Glissement de terrain	30/04/1983	01/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boue	30/04/1983	01/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	04/10/1984	05/10/1984	11/01/1985	26/01/1985
Inondations et coulées de boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993
Inondations et coulées de boue	26/05/2007	26/05/2007	22/11/2007	25/11/2007
Inondations et coulées de boue	04/06/2007	04/06/2007	22/11/2007	25/11/2007

Risques naturels

Phénomène de **glissement de terrain** présent, mais rare et non localisé



LÉGENDES

▼ Mouvements de terrain non localisés (BRGM-MEDDTL)

■ Mouvements de terrain non localisés

▼ Mouvements de terrain (BRGM-MEDDTL)

■ Glissement

◆ Eboulement

▼ Coulee

★ Effondrement

▲ Erosion des berges

Compte-tenu de ces risques, le Préfet de l'Isère recommande fortement à la Commune de **réaliser une carte des aléas multirisques**

→ **Echanges en cours avec le pôle « Prévention des risques » de la DDT 38**

Émissions de Gaz à effet de serre (GES) et énergies renouvelables

Atouts

Le faible relief du territoire et les **conditions d'ensoleillement** sont **favorables au développement de l'énergie solaire**

La **filière bois** représente un potentiel en énergie renouvelable, d'autant que cette filière est assez bien représentée sur le département de l'Isère

Faiblesses

Un contexte climatique assez rigoureux (problématique sur la rénovation du parc de logements anciens)

Les énergies renouvelables restent peu développées sur le territoire communal malgré des potentiels certains

La **dispersion de l'habitat** et la part plus importante de maisons individuelles a entraîné une augmentation des émissions liées aux transports et au résidentiel

De longues distances (hameaux) peu valorisables en modes doux

Déchets

Villeneuve-de-Marc est rattachée à la **déchetterie intercommunale de Saint-Jean-de-Bournay**. Depuis début 2014, la déchetterie a des horaires d'ouverture plus larges (non-stop le samedi, etc.)

Afin de se conformer à la loi Grenelle I votée en août 2009 et aux évolutions du **Plan Départemental d'Élimination des Déchets**, le SICTOM a pour objectifs de :

- Faire la promotion de la prévention afin de **diminuer les quantités de déchets produites**
- **Rationaliser les collectes et filières de traitement** actuelles afin de maîtriser les coûts de gestion
 - **Valoriser** la plus grande partie des déchets ménagers

La gestion des **déchets recyclables issus des points d'apport volontaire** est coordonnée par le SICTOM des Pays de la Bièvre. La collecte est assurée par le biais de la société VEOLIA



Echanges
